



HAL
open science

Les étrangers dans la Grande Guerre

Laurent Dornel

► **To cite this version:**

Laurent Dornel. Les étrangers dans la Grande Guerre. La Documentation française, pp.87, 2014, 978-2-11-009832-0. hal-01772769

HAL Id: hal-01772769

<https://hal.science/hal-01772769>

Submitted on 27 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Laurent DORNEL

Les étrangers dans la Grande Guerre

La Documentation française, 2014

ISBN : 978-2-11-009832-0

Sommaire

Introduction	3
Chapitre 1. Les étrangers en France : des situations et des statuts très divers.....	5
1. Les civils.....	6
<i>Quand l'étranger devient l'ennemi.....</i>	6
<i>Les Alsaciens-Lorrains</i>	7
<i>Réfugiés et évacués</i>	8
<i>Les neutres</i>	9
2. Les soldats étrangers	10
3. Les travailleurs	11
4. Les néo-étrangers ou la question des dénaturalisations.....	11
Chapitre 2. Étrangers et coloniaux au combat	14
Les soldats coloniaux	14
<i>Recrutements</i>	15
<i>Affectations</i>	17
Les volontaires étrangers et la Légion étrangère.....	20
Les armées alliées.....	21
<i>L'armée britannique.....</i>	22
<i>L'armée américaine.....</i>	22
<i>Les autres contingents</i>	23
Les ennemis.....	25
<i>Une armée d'occupation ?</i>	25
<i>Les prisonniers de guerre.....</i>	25
Chapitre 3. Les étrangers et les coloniaux au travail.....	27
D'où venaient-ils ?	27
Contrôler et gérer la main d'œuvre	30
<i>Les conditions de vie.....</i>	32
La mise en place d'une politique raciale	35
Pour les travailleurs étrangers et coloniaux, une expérience mitigée ?	37
Chapitre 4. Français, coloniaux et étrangers à l'arrière : quels contacts ?	43
Nationalisme et exacerbation de la xénophobie.....	44
Françaises, étrangers et coloniaux.....	45

<i>Encourager ou éviter les mariages « mixtes » ?</i>	47
Tensions, rixes et violences raciales.....	51
Chapitre 5. L'après-guerre : quelle place pour les étrangers et les coloniaux ?	55
Quelle immigration pour l'après-guerre ?	55
Les travailleurs entre flux et reflux	60
Un nouveau contexte international et national	63
Conclusion	65
Bibliographie	67

Introduction

Depuis les années 1880, la France était devenue un grand pays d'immigration. Non sans rencontrer une hostilité dont témoignait une xénophobie structurelle, des centaines de milliers d'étrangers s'y installèrent, d'autres continuant à migrer au gré des saisons et de la conjoncture économique. À la veille de la guerre, l'étranger – belge, italien, espagnol et même allemand – était une figure connue et de mieux en mieux acceptée malgré tout.

La Première Guerre mondiale, pour la France, signifia la présence de centaines de milliers d'hommes venus du monde entier pour combattre et travailler. Certains – amis ou ennemis – provenaient des pays limitrophes ; d'autres, inconnus ou presque, arrivaient des empires coloniaux ou de Chine.

Avant la guerre déjà, un Mangin ou un Pennequin avaient posé le problème de l'usage des coloniaux dans la stratégie militaire française. Les besoins humains furent tels dès le début du conflit que les réticences à l'emploi de tirailleurs, spahis et autres goumiers furent assez vite balayées. La grave pénurie de main-d'œuvre conduisit par ailleurs les autorités françaises à recruter des dizaines de milliers de travailleurs dans les colonies. Certains n'étaient pas vraiment étrangers puisqu'ils étaient français ; mais, considérés comme des *indigènes*, ils n'étaient pas citoyens, ce qui en faisait d'une certaine manière des étrangers.

Précédés de représentations très largement élaborées et diffusées par l'idéologie et la domination coloniales, les

coloniaux vinrent donc comme soldats mais aussi comme travailleurs. Si les premiers ne fréquentèrent qu'exceptionnellement les populations civiles, en revanche tel ne fut pas le cas des seconds. Le conflit fut donc l'occasion de nouveaux contacts, les uns et les autres se découvrant mutuellement. Ainsi pour la première fois aussi, et bien que tout ait été fait pour éviter leur cohabitation, furent réunis au combat, aux champs, dans les usines ou sur les chantiers des hommes partageant la domination coloniale française et parfois aussi britannique.

La France était devenue une sorte de Babel à une époque où le concept de *race* structurait très largement la vision que les pays dits *civilisés* avaient du monde. Cela n'alla pas sans difficultés ni problèmes et les conséquences pour les populations françaises comme pour ces millions d'hommes plus ou moins étrangers furent majeures.

Chapitre 1

Les étrangers en France : des situations et des statuts très divers

Depuis le passage du général Boulanger au ministère de la Guerre, les étrangers étaient en France l'objet d'une surveillance renforcée : le carnet A recensait dans chaque département les noms des étrangers résidant en France en âge de servir les armées, tandis que le carnet B concernait les étrangers et les Français soupçonnés d'espionnage ou d'antimilitarisme. Au recensement de 1911, on avait dénombré 1 160 000 étrangers, dont plus de 100 000 Allemands, 15 000 Autrichiens et 3000 Hongrois. L'état de guerre rendait indispensables des mesures de sécurité générale applicable à tous les étrangers et des dispositions spéciales visant à éviter toute action hostile des ressortissants des puissances ennemies. La déclaration de guerre radicalisa évidemment la surveillance et le contrôle des étrangers. Dès le 2 août 1914, fut ainsi instauré le permis de séjour pour tous les étrangers ; le lendemain, on rétablit les passeports (avec visa) pour entrer en France et, à partir de 1916, les étrangers durent tous être porteurs d'une carte d'identité. Pour autant, le qualificatif d'*étranger* recouvrait bien des réalités. L'étranger pouvait en effet être un ennemi, un ami, un neutre, un soldat, un civil réfugié, un travailleur, ou même un compatriote venant d'une autre région.

LES CIVILS

Quand l'étranger devient l'ennemi

Dès le 2 août 1914, fut édicté un décret « relatif aux mesures à prendre à l'égard des étrangers stationnés en France » qui prescrivait « à toute personne de nationalité étrangère se trouvant actuellement sur le territoire français de faire connaître son identité au commissariat de police, à la mairie ou à l'administrateur de sa résidence. Devront satisfaire à cette obligation tous les étrangers (...) même s'ils ont fait (...) la déclaration prévue par le décret du 2 octobre 1888 ». Les étrangers devaient posséder un permis de séjour et demander un sauf-conduit pour se déplacer, notamment dans la Zone des Armées. Les sujets des puissances ennemies (Allemands, Austro-Hongrois) disposaient de 24 heures pour évacuer le nord-est de la France.

Quelques semaines plus tard, le 15 septembre, le ministère de l'Intérieur ordonna que les « tous les Austro-Allemands sans exception », même s'ils étaient porteurs d'un permis de séjour, soient conduits d'abord dans des dépôts répartis sur tout le territoire (écoles, casernes, forts déclassés) puis dans « des camps de concentration ». Autrement dit, les ressortissants des pays avec lesquels la France est en guerre étaient considérés comme des ennemis qu'il fallait interner. Par la suite, quelques adoucissements sont apportés à cette mesure drastique : Alsaciens-Lorrains, Polonais, Tchèques notamment purent bénéficier d'un régime dérogatoire, tout comme les femmes nées françaises mais devenues autrichiennes ou allemandes par mariage. Au printemps 1915, seuls 1700 Austro-Allemands disposaient encore en France d'un permis de séjour. A cette date, il y aurait eu environ 20 000 internés civils : environ 7500 Allemands et 4600

Austro-Hongrois étaient répartis entre 58 camps de concentration en France, près de 9000 étrangers de diverses origines étant dans les dépôts libres. Le plus grand camp fut probablement celui de l'île Longue, dans la presqu'île de Crozon : construit par le Génie à partir de novembre 1914, puis par les prisonniers eux-mêmes, ce camp vit passer près de 5000 hommes, parmi lesquels de très nombreux intellectuels et artistes (comme le cinéaste autrichien Pabst).

En 1916, suite aux rapatriements effectués – notamment par l'intermédiaire des pays neutres – il en restait moins de 10 000, et en 1918, on en comptait à peu près 6000. Au total, on estime que 45 000 étrangers furent internés.

Les Alsaciens-Lorrains

Nombre d'Alsaciens-Lorrains furent inquiétés dans les premiers temps de la guerre, certains furent internés et parfois demandèrent une indemnisation au lendemain du conflit. Ce ne sont pas ceux qui avaient opté et déménagé avant novembre 1872 pas plus que ceux qui avaient obtenu leur naturalisation avant 1914, mais ceux qui étaient encore de nationalité allemande. S'ils n'étaient pas exactement assimilables à des Allemands pour autant qu'ils aient été français avant 1871 ou qu'ils aient eu des ascendants paternels français, ils furent néanmoins visés par des mesures de rigueur : déportations, obligation de quitter la zone des Armées. Plusieurs milliers d'entre eux passèrent ainsi par des camps de triage – comme ceux de Besançon ou de Blanzzy – puis, pour nombre d'entre eux, furent acheminés vers les camps de concentration de l'Ouest, du Centre ou du Sud de la France. Les hommes étaient mobilisables et furent donc

évacués comme prisonniers de guerre afin d'éviter leur incorporation dans l'armée allemande.

Réfugiés et évacués

D'un point de vue administratif, les réfugiés étaient d'abord ceux que la guerre avait poussés ou contraints à quitter leur domicile pour aboutir, au terme d'un périple plus ou moins long, dans une autre localité où ils n'avaient aucune attache¹. Cela n'en faisait pas nécessairement, *stricto sensu*, des étrangers. Les évacués désignaient tous ceux que les autorités civiles ou militaires avaient obligés à quitter leur domicile pour des raisons de sécurité ; ce n'étaient pas à proprement parler des réfugiés, mais il furent perçus par les populations d'accueil comme des réfugiés, et les deux termes furent employés souvent comme des synonymes. Il y eut les réfugiés et évacués de la Lorraine allemande (comme ces milliers de Messins expédiés par train en Hesse), et ceux de Lorraine française (en 1918, des milliers de Nancéens furent dispersés dans 14 départements, principalement en Normandie). Il y eut aussi ces évacués des départements occupés par l'armée allemande qui parvinrent à retrouver la France après avoir traversé l'Allemagne et la Suisse. Si beaucoup de réfugiés s'adaptèrent facilement, nombreux furent aussi ceux qui rencontrèrent des difficultés d'accueil, notamment dans le Sud-Ouest et le Midi où ils furent parfois désignés comme des étrangers ou même des ennemis (« les Boches de l'Est » ou « Boches du Nord »). Le nombre maximum de réfugiés, 2 millions, fut atteint en 1918. Certes,

¹ Le statut des réfugiés est finalement codifié par l'Instruction générale du 15 février 1918 : sont considérées comme réfugiées les personnes qui, ayant, avant la guerre, leur résidence habituelle dans un pays étranger atteint par les événements de guerre, ont été amenées à se fixer en France.

ils étaient français mais, après un accueil globalement favorable dans les premiers mois de la guerre, les réactions de rejet se multiplièrent au cours de la guerre. Les réfugiés furent considérés comme des profiteurs (parce qu'ils bénéficiaient d'allocations), des paresseux voire des déserteurs ; ils furent bien fréquemment exploités, confinés dans les logements médiocres et victimes de comportements discriminatoires.

La France a accueilli pendant la guerre un grand nombre de réfugiés « véritablement » étrangers, appartenant à des pays alliés : Belges surtout² (autour de 325 000 recensés en novembre 1918), mais aussi Serbes, Russes, etc. bénéficièrent aussi d'une allocation de secours.

« Le principe essentiel de l'assistance aux réfugiés sans ressources est que l'État doit pourvoir, avec le concours patriotique des populations, à leur logement, à leur subsistance et à leur entretien » (Circulaire du ministre de l'Intérieur aux maires de France, 1^{er} décembre 1914).

La gestion des réfugiés et des populations déplacées en général contraignit le gouvernement français à mobiliser des moyens importants et fut à l'origine d'une politique sociale appelée à s'intensifier. Néanmoins, les premières aides incombèrent presque toujours aux municipalités, l'État se contentant de rembourser les avances de ces dernières.

Les neutres

Les ressortissants des pays neutres, notamment Suisses, Espagnols et Italiens, ne furent pas tenus de quitter la France.

² Michael Amara, *Des Belges à l'épreuve de l'Exil. Les réfugiés de la Première Guerre mondiale. France, Grande-Bretagne, Pays-Bas*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008.

Ils décidèrent pourtant massivement de regagner leur pays, soit parce qu'ils étaient mobilisés, soit par mesure de sécurité. Ainsi, environ 150 000 Italiens auraient quitté le territoire français en quelques semaines. Malgré tout, ils furent très nombreux à être restés, souvent encouragés par les autorités qui cherchaient à retenir une main-d'œuvre indispensable à la Défense nationale. À partir de mai 1915, les Italiens passèrent du statut d'alliés.

C'est en grande partie au sein de ces neutres — Espagnols et Portugais notamment — que le gouvernement français cherchera assez rapidement à recruter de la main-d'œuvre.

LES SOLDATS ETRANGERS

Parmi les soldats étrangers, il y eut les amis (alliés) et les ennemis. Ainsi, à l'armistice, les corps britannique et américain comptaient chacun près de deux millions d'hommes, le premier comprenant des troupes canadiennes, australiennes, néo-zélandaises, sud-africaines et indiennes. Aux étrangers « amis », s'ajoutaient deux divisions portugaises, deux divisions italiennes, sans oublier des armées polonaise et tchécoslovaque, autonomes, créées en France au cours de la guerre. Certains étrangers s'engagent également dans la Légion étrangère.

Du côté des étrangers ennemis, il y eut d'abord les « Boches ». En août 1914, un million et demi de soldats allemands déferlèrent sur des zones le plus souvent très peuplées de Belgique et de France avant de arrêter devant Paris et de s'installer pendant quatre ans dans une guerre de tranchées. En 1918, plus de 3,6 millions de soldats allemands stationnent sur le territoire français envahi, en Belgique, dans le Luxembourg, en Lorraine et en Alsace. S'y ajoutent 3

divisions austro-hongroises mises en ligne dans la région de Verdun. Ces soldats étrangers se transformèrent parfois en prisonniers de guerre de 425 à 483 000 Allemands furent ainsi détenus en France.

LES TRAVAILLEURS

Parmi les étrangers présents sur le territoires français pendant la guerre, il y eut pas loin de 500 000 travailleurs répartis par moitié en deux grandes catégories, les étrangers et les coloniaux. Les premiers, provenant essentiellement des pays limitrophes (Espagne, Portugal, Italie), immigrèrent en général librement, bénéficiant même d'accords entre leurs gouvernements respectifs et la République française. Les seconds, provenant majoritairement d'Afrique du Nord et d'Indochine, et auxquels furent assimilés 37 000 Chinois, furent majoritairement recrutés et encadrés par l'armée et l'administration françaises. Ils affluèrent surtout à partir de 1916, leur rapatriement commençant dès avant l'armistice afin d'évite toute concurrence avec les soldats démobilisés. Les rapatriements massifs s'accompagnent d'une fermeture des frontières mais dès l'été 1919, les nécessités de la reconstruction et la pénurie de main-d'œuvre relancent l'immigration.

LES NEO-ETRANGERS OU LA QUESTION DES DENATURALISATIONS

Dès l'hiver 1914, plusieurs parlementaires déposent des projets de loi visant à interdire, rendre difficile voire réviser les naturalisations des sujets ennemis, allemands en particulier. Le gouvernement présente son propre projet dont le rapporteur, le député Maurice Bernard, souligne : « s'il

apparaît que ces mauvais Français ne sont, en réalité que des *étrangers déguisés*, si leurs sentiments éclatent en actes hostiles à leur nouvelle patrie, si leur attitude implique qu'ils renient eux-mêmes le nom de Français, n'est-il pas naturel, nécessaire, qu'on puisse leur retirer le bénéfice d'une nationalité, aux conséquences de laquelle ils ont été les premiers à se soustraire, si même elle n'a pas été frauduleusement acquise ? ».

La loi du 7 avril 1915 (complétée par un décret du 27 avril 1917 ! puis par la loi du 18 juin 1917) décide la révision et la possibilité de révocation de toutes les naturalisations postérieures au 1^{er} janvier 1913. L'article premier stipulait en effet qu'en cas de guerre entre la France et une puissance à laquelle a ressorti un étranger naturalisé, celui-ci pourra être déchu de la naturalisation lorsqu'il aura conservé celle de son pays d'origine ou du pays dans lequel il a été antérieurement naturalisé.

Sur 25 000 révisions, 549 aboutissent à une déchéance de nationalité et environ 8000 à un internement. Cette loi qui permet de dénaturaliser des citoyens naturalisés d'origine « ennemie » est l'un des tout premiers exemples de législation de ce type.

Article 2 de la loi du 7 avril 1915. «— Seront révisées toutes les naturalisations accordées postérieurement au 1er janvier 1913 à des sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France. [...] Dans un délai de trois mois à compter de l'expiration de ce premier délai de quinzaine, le Ministre de la Justice devra, par une publication insérée au Journal officiel, faire connaître celles de ces naturalisations jugées dignes d'être maintenues, ainsi que les motifs de cette décision. Dans le même délai, toutes les autres naturalisations seront rapportées par

décrets, insérés au Journal officiel. Le retrait de naturalisation exercé dans cette hypothèse produira de plein droit ses effets à dater de la déclaration de guerre. Les dispositions du présent article sont sans application aux Alsaciens ou aux Lorrains d'origine nés avant le 20 mai 1871 ou à leurs descendants. »

Il avait fallu quelques décennies pour que la notion d'étranger se clarifie. En effet, pendant longtemps, l'étranger « local », autrement dit le national d'un autre département, d'une autre terroir, et l'étranger national, c'est-à-dire celui qui avait une autre nationalité, avaient pu se confondre dans les représentations populaires. Depuis les débuts de la III^e République, l'instauration d'un régime démocratique, l'affermissement ou l'extension d'institutions unificatrices (l'école, l'armée), la diffusion croissante de l'écrit (et notamment de la presse) ou encore l'unification territoriale (par le réseau ferré et par le marché) sans oublier une forte mobilisation contre l'immigration, avaient considérablement accéléré le processus d'intégration nationale. Lorsque le conflit éclate à l'été 1914, l'étranger était donc nettement identifié : il y avait l'étranger intérieur (les immigrés, et pour certains les juifs) et l'étranger extérieur (l'ennemi, et en particulier l'Allemand). La guerre complexifie à nouveau les représentations en opérant une sorte de diffraction de la notion d'étranger : il y a l'étranger ami, l'étranger neutre, l'étranger ennemi, l'étranger nouvellement français (il y eut quelques naturalisations) ou l'étranger ayant été déchu de sa nationalité française. Et puis il y a tous ces hommes de l'empire colonial français, sujets français mais non citoyens, donc rejetés hors du corps politique, donc étrangers d'une certaine manière. Enfin, plus différents encore, viennent les coloniaux britanniques porteurs d'une altérité plus radicale encore.

Chapitre 2

Étrangers et coloniaux au combat

À l'occasion de la guerre, combattirent en France des centaines de milliers d'étrangers et de coloniaux. Les premiers, amis ou ennemis, furent présents sur le front, dans les départements occupés ou à l'arrière comme prisonniers. Les seconds vinrent de tous les empires coloniaux britannique et français et furent caractérisés notamment par leur très grande diversité. Plutôt positivement perçus, ces soldats étrangers et coloniaux n'eurent néanmoins que des contacts limités avec les populations françaises de l'arrière en raison d'un régime permissionnaire spécifique et d'une volonté politique de les maintenir le plus possible à l'écart.

LES SOLDATS COLONIAUX

Pour la France, il n'y avait pas à proprement parler d'armée coloniale : les troupes aux colonies se répartissaient en deux ensembles au moins, l'armée d'Afrique et les troupes coloniales. Au sein des unités coloniales, les contingents européens et « indigènes » étaient par ailleurs presque toujours distincts.

L'armée d'Afrique comptait en 1912 environ 70 000 soldats indigènes pour 80 000 Européens. À peu près 55 000 « indigènes » composaient les troupes coloniales et un peu moins de 50 000 hommes les troupes actives coloniales « blanches ». L'armée française comptait donc en 1914 environ 100 000 « indigènes », presque tous employés outre-

mer ; à la fin de la guerre, ils étaient environ quatre fois plus, affectés pour la plupart soit au front français du Nord-Est, soit au front d'Orient. Les troupes noires passèrent de 30 000 hommes en 1914 à 130 000 en 1919, dont 60 000 en France, et 10 000 en Orient, 15 000 en Algérie-Tunisie, 11 000 au Maroc. Entre 1914 et 1918, 270 000 hommes furent recrutés en Afrique du Nord, 189 000 en Afrique Occidentale Française et en Afrique Equatoriale Française, 49 000 en Indochine et 41 000 à Madagascar.

Au total, à peu près 600 000 combattants « indigènes » furent mobilisés dans les « troupes coloniales », soit 1% de la population coloniale : « tirailleurs » sénégalais, annamites et malgaches, spahis ou encore zouaves nord-africains, se battirent en France et dans les Balkans. Quelque 70 000 furent tués. Mais il ne faudrait pas limiter les effets des recrutements aux seuls hommes partis pour la guerre : afin de sélectionner les meilleurs soldats, on procéda en fait à l'examen d'un contingent 4 à 5 fois plus nombreux.

En réalité, seulement 134 000 Noirs et 158 000 Algériens musulmans rejoignirent l'Europe pour y combattre, et les tirailleurs levés en 1918 ne connurent quasiment pas le feu. La participation des troupes coloniales doit être mise en relation avec les 8,7 millions d'hommes mobilisés en métropole (20% de la population) ; il n'y eut guère plus de 20 000 à 25 000 tirailleurs noirs présents ensemble sur le front de la France, par exemple, sur 2 à 2,2 millions d'hommes que compta celui-ci pendant la guerre.

Recrutements

À mesure que le conflit se prolongeait, et avec lui les pertes, la pression du recrutement s'intensifia. En septembre

1915, le Maghreb avait déjà fourni 136 000 hommes, dont 70 000 Algériens, et l'AOF 60 000. L'année suivante, furent à nouveau levés dans cette dernière 50 000 hommes tandis que le recrutement était étendu à l'Indochine (près de 70 000 hommes enrôlés) et à Madagascar. En Algérie, la conscription fut généralisée, le service étant rendu obligatoire par deux décrets de septembre 1916 : au total, plus de 40 000 hommes se retrouvèrent ainsi mobilisés. En Nouvelle-Calédonie, le recrutement, dans un premier temps limité aux citoyens français d'origine européenne ou Tahitiens, s'élargit ensuite aux Mélanésiens ou Kanaks.

Ces recrutements massifs provoquèrent de fortes résistances, voire des révoltes. Pour autant, et malgré un ralentissement des recrutements en 1917, ces derniers reprirent en 1918 conformément à la volonté de Clemenceau. Furent surtout sollicités l'Algérie, la Tunisie et l'AOF, regardés comme les réservoirs de troupes les meilleures et les plus faciles à mobiliser.

Avant la guerre, le recrutement reposait sur le volontariat, qui continuait de prévaloir à Madagascar, en Indochine, en AOF, dans le Pacifique et également au Maroc. Mais l'accroissement des besoins amena à recourir plus largement à la voie d'appel en Algérie puis en Tunisie. Toutefois, qu'il s'agisse de volontariat ou d'appel, la contrainte fut généralement prépondérante, les recruteurs n'hésitant pas à jouer des rivalités entre les populations dominées, à recourir à la force voire, comme ce fut le cas en Afrique noire, à mener de véritables razzias.

Un certain nombre d'avantages matériels purent à l'occasion « compenser » les prélèvements humains : prime d'engagement et indemnités aux familles nécessiteuses

s'ajoutaient à une solde dont le montant, en 1915, fut aligné sur celui des Français. Les invalides eurent droit à une pension, ainsi que les veuves de guerre.

Affectations

Les unités impériales étaient avant tout des troupes d'infanterie. Le soldat « indigène » était donc presque toujours un tirailleur. Mais, à la fin de la guerre, les « indigènes » avaient davantage accès à l'artillerie. Néanmoins, leur emploi ne se limita pas aux unités combattantes. Ainsi, sur 118 bataillons coloniaux recensés à l'armistice, 22 étaient dits « d'étapes » chargés des missions de transport, de manutention, d'entretien des routes et des ouvrages défensifs, tâches d'une très grande pénibilité. En outre, ces troupes opéraient juste derrière les lignes, voire sous les bombardements et étaient par conséquent très exposées.

Si les Maghrébins et les Sénégalais furent volontiers engagés et participèrent à tous les « coups durs » de la guerre sur le front occidental (batailles de Champagne en 1915, de la Somme et de Verdun en 1916, du chemin des Dames en 1917, de Saint-Mihiel en 1918), ou sur le front d'Orient (Dardanelles), en revanche les Indochinois, les Malgaches, Somalis ne furent employés sur le front qu'avec réticence.

Après la guerre, un classement établi par le Comité consultatif de défense des colonies considéra que les meilleurs fantassins étaient, dans l'ordre, les Algériens, les Tunisiens, les Sénégalais, puis les Marocains. Les Indochinois (qui de fait furent plutôt placés dans des formations spécialisées ou employés dans les Ateliers de l'Armée, aux côtés d'autres travailleurs coloniaux) et les

Malgaches furent considérés comme les plus aptes à servir dans l'artillerie, le génie ou les services. L'emploi des troupes coloniales s'inscrivait dans un racialisme courant et banal qui attribuait à certaines « races » des qualités guerrières particulières. Tant certains responsables français que les Allemands insistèrent sur les prétendues « barbarie » et « sauvagerie » des Sénégalais ou des Marocains.

Il n'était pas question de mélanger indifféremment les contingents de toutes origines au sein des mêmes unités. Pour des raisons pratiques (nourriture, statuts, langue, etc.), les hommes étaient regroupés selon leur origine nationale ou ethnique, la présence des Européens se limitant en général à l'encadrement. Toutefois, les unités « indigènes » furent le plus souvent combinées à des troupes françaises voire à des contingents des armées alliées sur le front de France comme sur celui d'Orient. En avril 1917, les Algériens participèrent à la défense d'Amiens avec les Australiens de l'armée britannique.

Néanmoins, le quotidien des combattants d'outre-mer ne différa guère de celui de leurs camarades français. Ils partagèrent ainsi les mêmes épreuves du feu sur le front occidental (Verdun) ou sur des théâtres périphériques (Dardanelles), les mêmes conditions de (sur)vie dans les tranchées sans oublier l'expérience de la captivité (au moins 7000 Algériens musulmans furent faits prisonniers). En revanche, les « indigènes » ne furent que très rarement promus officiers (environ 250 Algériens et quelques dizaines d'Africains) et ne bénéficièrent qu'à la marge des permissions, d'abord en raison de l'éloignement de leur terre d'origine et des difficultés de transport ; ensuite, parce que le commandement craignait les effets des récits des

permissionnaires sur les populations (dureté des combats, puissance des Allemands...). Quant aux permissions en France – au sein de familles françaises – elles suscitaient également les réticences des autorités : on craignait non seulement que ces « indigènes » soient livrés à eux-mêmes dans un pays qu'ils ne connaissaient pas, mais encore qu'ils s'affranchissent de la tutelle de leurs chefs au contact des Français et surtout des Françaises. Pour les tirailleurs, par conséquent, furent organisés des camps ou des foyers installés à l'arrière, notamment dans les régions méridionales : on trouvait là lieux de détente aménagés selon le modèle traditionnel du café maure (consommation de café, jeux divers...). Le même régime s'appliqua aux convalescents, regroupés par origine nationale dans des centres d'hébergement ou des camps. Ainsi, dans la région de Fréjus et de Saint-Raphaël, les Sénégalais – dont on estimait qu'ils avaient été trop longtemps coupés de leurs traditions – bénéficièrent de cures de « resénégalisation ». Quant aux coloniaux blessés, ils étaient soignés dans des établissements spécifiques, et en règle générale tenus rigoureusement à l'écart des populations civiles.

Pour tous les coloniaux, la participation à la guerre fut importante à maints égards. Outre l'expérience combattante, il y eut l'arrachement à la terre natale et le départ vers une métropole le plus souvent totalement inconnue. Pour la plupart, l'acclimatation fut difficile, les vêtements fournis ne permettant pas vraiment de se protéger des hivers du Nord-Est de la France. Beaucoup furent victimes de gelures, de bronchites ou de pneumonies. Dès la fin de 1914, les soldats noirs furent renvoyés en « hivernage » dans des camps du Midi de la France et fut adopté le principe de ne les employer au combat qu'entre avril et octobre. L'hivernage ne concerna

pas cependant ni les Malgaches ni les Tonkinois, pas plus que les Maghrébins. Les soldats recrutés en grand nombre à la fin de la guerre, et pour lesquels les commissions de réforme furent peu regardantes, furent décimés par la rougeole, la méningite cérébro-spinale ou le typhus.

Malgré tout, les soldats coloniaux furent l'objet d'une réelle attention de la part des autorités françaises qui firent preuve d'un paternalisme colonial : le commandement fut confié à des officiers connaissant les coutumes et les langues des pays d'origine, les fêtes traditionnelles comme les prescriptions alimentaires furent respectées, les rites d'inhumation islamique suivis. La propagande officielle les présenta en outre comme des patriotes concourant à la défense de la patrie. Dans l'épreuve des combats, ces soldats purent expérimenter une réelle solidarité avec les Français. En fin de compte, ils gardèrent souvent le souvenir d'une France accueillante et généreuse bien différente de la métropole qui faisait régner dans ses colonies l'arbitraire colonial. Après l'armistice, ils ne furent pas tous démobilisés : nombreux furent ceux stationnés en France puis à être envoyés pour occuper la Ruhr.

LES VOLONTAIRES ETRANGERS ET LA LEGION ETRANGERE

Dès le début de la guerre, de très nombreux étrangers se portèrent volontaires, demandant à s'enrôler dans l'armée française. Par un décret du 3 août 1914, les engagements d'étrangers dans les régiments étrangers furent autorisés pour la durée de la guerre, au lieu de la durée réglementaire de 5 ans. Deux jours plus tard, une loi autorisait le gouvernement à naturaliser, sans conditions de résidence, les étrangers qui

contractaient un engagement pour la durée de la guerre. Si dans un premier temps ces dispositions s'appliquaient même aux étrangers ennemis, la loi du 16 août 1915 interdit les engagements dans l'armée française, au titre de légion étrangère, de nationaux appartenant à des États en guerre avec la France ou avec ses alliés.

La Légion étrangère comptait autour de 30 à 40 000 hommes représentant une cinquantaine de nationalités. De nombreux juifs étrangers, originaires d'Europe centrale et de l'empire ottoman s'y engagèrent. Les Italiens (plus de 7000) furent les plus enthousiastes bien que leur nombre ait diminué après l'entrée en guerre de leur pays : dès l'été 1914, l'écrivain italien Ricciotto Canudo avait signé, avec Blaise Cendrars, un « appel aux étrangers vivant en France » et un régiment exclusivement italien avait été confié à l'encadrement de la famille Garibaldi. Si l'on compte près de 3000 Russes (en réalité des Polonais), 2700 Grecs et 2600 Belges, la Légion intégra en outre des Espagnols, des Luxembourgeois, un bataillon de Monténégrins ainsi que des Sud-Américains.

LES ARMEES ALLIEES

Pendant la guerre, d'importants contingents étrangers combattirent et stationnèrent en France. Leur présence souleva un certain nombre de difficultés (conseils de guerre, bureaux de recrutement) dont la résolution passa par des accords avec les pays intéressés, plus particulièrement l'Angleterre, la Belgique, la Serbie, le Portugal et plus tard les États-Unis.

L'armée britannique

Présente sur le sol français dès le 12 août 1914, l'armée britannique ne compta au début que 115 000 hommes pour atteindre 1,9 million – dont 120 000 « indigènes » – à la fin de l'année 1918. Les soldats britanniques arrivèrent par les ports de Boulogne, Rouen et le Havre tandis que les troupes de l'Inde (environ 70 000 hommes) débarquèrent par Marseille en octobre 1914 avant d'être transportés sur le front des Flandres. Au début de 1915, l'armée britannique en France reçut les premiers contingents fournis par les Dominions.

Dès février 1915, arrivèrent à Saint-Nazaire les premières troupes canadiennes. L'année suivante, après un éprouvant passage par les Dardanelles, ce fut au tour des unités australiennes ; en mars 1918, près de 100 000 Australiens se trouvaient non loin d'Amiens. Intervièrent en outre des milliers de Néo-Zélandais, des troupes de l'Union Sud-Africaine, sans oublier les soldats des Indes britanniques (les fameux Sepoy notamment). Accueillis favorablement au début, les Anglais firent progressivement l'objet de plaintes croissantes de la part des populations françaises : ils étaient accusés d'exploiter à l'excès les régions qu'ils contrôlaient, de rationner le pain de manière drastique, de réglementer la vie quotidienne des civils ou encore de piller les maisons abandonnées.

L'armée américaine

Les premiers contingents américains arrivèrent à Saint-Nazaire en juin 1917. Entre janvier et juillet 1918, le corps expéditionnaire passa de moins de 200 000 hommes à un million ; à l'armistice, près de deux 2 millions avaient été

transportés en France, transitant surtout par les ports du littoral atlantique (Brest, Saint-Nazaire, Bordeaux, La Pallice, etc.). A l'armistice, les troupes américaines occupaient un front étendu de Sedan à Damvillers. Le corps expéditionnaire américain comporta environ 200 000 Noirs (Afro-Américains), regroupés dans des unités spéciales, majoritairement affectées à des tâches logistiques (20% servirent dans des unités de combat). Il y eut également un peu plus de 17000 Indiens (Amérindiens).

Si leur venue fut espérée et décisive, et leur présence globalement très bien vécue, les soldats américains n'en furent pas moins au cœur d'un certain nombre de tensions. Les populations françaises estimaient qu'ils faisaient monter les prix en raison de leur solde plus importante. Leur cour assidue des jeunes Françaises ne fut pas toujours appréciée tout comme le comportement de *cow boy* des policiers militaires qui se comportaient comme en terrain conquis. Certains comportements des soldats américains envers les citoyens noirs français, furent à l'origine de crises. À Saint-Nazaire par exemple, les habitants s'en prirent à des Américains après qu'ils eurent molesté un serveur antillais. A bien des reprises, le racisme américain envers les noirs ou les travailleurs chinois prêtés par la France provoqua des crispations au plus haut niveau.

Les autres contingents

Un certain nombre de troupes étrangères combattirent aux côtés des Alliés sur le territoire français. Au printemps 1918, deux divisions italiennes, soit environ 50 000 hommes, dont 40 000 combattants, se trouvaient aux environs de Reims. Près de 90 000 Portugais furent envoyés en France. Au cours de la dernière campagne de 1918, les deux divisions

portugaises comptaient 25 000 combattants sur un effectif total de 35 000 hommes. Des contingents russes vinrent également combattre mais furent retirés du front après la révolution de 1917 et internés en partie au camp de la Courtine (Creuse). Plusieurs milliers de Polonais formèrent tardivement une armée stationnée notamment dans la Sarthe et la Mayenne ; en décembre 1917, le gouvernement français créa une armée tchécoslovaque autonome (une quinzaine de bataillons) placée sous le commandement français et combattant sous propre drapeau. Quelques centaines de Serbes furent également réunis.

En échange de livraisons d'armes et de munitions, l'allié russe envoya en 1916 environ 40 000 soldats sur le front occidental. Quand ils eurent connaissance de l'abdication de Nicolas II et des événements révolutionnaires de 1917, ils manifestèrent une réelle joie, convaincus que la guerre s'achevait là pour eux. Inquiet de les voir répandre des idées révolutionnaires, l'état-major français en réunit un très grand nombre au camp de la Courtine, près de Limoges. Mécontents d'être assignés en France et traités comme des suspects, les soldats russes se mutinèrent. La répression fut sévère : les meneurs furent transportés dans les bataillons disciplinaires en Afrique, les autres enfermés dans des camps comme Précigné. Ceux qui consentirent à travailler furent mieux traités mais, à l'image des bûcherons russes, ne donnèrent jamais satisfaction. Peu appréciés dès leur arrivée, ils furent dès lors franchement déconsidérés par l'opinion publique, les autorités militaires et politiques et les employeurs. Ils ne trouvèrent grâce qu'aux yeux de *l'Humanité*. En 1920, la grande majorité fut rapatriée, un peu plus de 6000 d'entre eux demandant à rester en France.

LES ENNEMIS

Une armée d'occupation ?

À partir de la stabilisation du front, à l'automne 1914, tout ou partie de dix départements du nord et de l'est de la France vécurent sous la tutelle allemande : l'Oise, la Somme, le Pas-de-Calais, le Nord, l'Aisne, les Ardennes, la Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges – la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin étant annexés au Reich depuis 1871. Ces territoires devinrent ainsi en quelque sorte de nouvelles Alsace-Moselle ou des champs de bataille et arrière-fronts. Pendant quatre ans, à Lille comme à Valenciennes, l'autorité d'occupation imposa son joug. Les populations françaises subirent ainsi ordres militaires, brutalités voire cruautés. Obligées de loger l'occupant, de le nourrir, de travailler pour lui, d'en subir l'arbitraire, elles en vinrent à se persuader qu'elles étaient « au front » et virent leurs conditions de vie se dégrader continument. L'occupation pesa enfin lourdement sur l'économie des régions concernées : industries, mines, voies de communication furent souvent systématiquement détruites soit pendant les années d'occupation, soit pendant la retraite allemande. Face à cette nouvelle forme de guerre, les civils ne demeurèrent pas inactifs, la haine à l'égard de l'ennemi conduisant à des pratiques de résistance.

Les prisonniers de guerre

L'histoire des prisonniers (militaires) de guerre allemands ou austro-hongrois en France – ces « oubliés de la Grande Guerre » – reste encore très largement à écrire.

Une fois fait prisonniers sur le front, ils étaient donc évacués vers l'arrière-front, certains subissant des

interrogatoires utiles aux armées alliées pour connaître les plans de l'ennemi. La majeure partie fut envoyée dans des camps répartis sur le tout le territoire français, y compris en Corse où furent internés près de 2000 d'entre eux. Devant la pénurie de main-d'œuvre, les prisonniers de guerre perdirent assez vite leur statut de militaires et furent de plus en plus réduits à leur valeur en termes de force de travail mobilisable. Ils constituèrent très souvent une main-d'œuvre appréciée et recherchée – on les préférait même aux travailleurs coloniaux – et il ne fut pas rare qu'autorités civiles et militaires se les disputent. Ils furent employés sur les chantiers, dans les usines et dans les fermes. En 1917, on en comptait quelque 40 000 dans les usines de guerre. Les prisonniers de guerre furent libérés plus tardivement que les prisonniers français en Allemagne, et on les vit ainsi travailler, comme les Chinois, au nettoyage des champs de bataille (« désobusage », récupération des corps).

Pendant la Grande Guerre, la France fut le point de ralliement de soldats venus du monde entier. Les deux principales puissances coloniales, la Grande-Bretagne et la France, puisèrent abondamment dans leurs empires ce qui fut l'occasion – pour les survivants – d'une acculturation aux conséquences très importantes, notamment sur l'affirmation des mouvements nationalistes. Le conflit fut aussi l'occasion pour bien des étrangers de manifester leur attachement à la République et à la France et pour les Français de découvrir des hommes issus d'horizons inconnus. Aux combattants s'ajoutèrent bientôt les travailleurs.

Chapitre 3

Les étrangers et les coloniaux au travail

La pénurie de main-d'œuvre fut pendant la guerre une préoccupation constante pour les autorités politiques et militaires, mais aussi pour l'ensemble des entrepreneurs. La féminisation du marché du travail et l'emploi des prisonniers de guerre ne compensèrent que partiellement le manque de bras, d'où un recours massif aux travailleurs étrangers et coloniaux. En un temps record, sont ainsi arrivés près d'un demi-million d'hommes, auxquels il faudrait additionner les dizaines de milliers (200 000 au moins) de travailleurs recrutés par les Britanniques et qui œuvrèrent en France comme manœuvres à proximité immédiate du front (travaux de terrassement, réparation des tranchées...), comme conducteurs ou au déchargement des munitions.

Les travailleurs recrutés par la Grande-Bretagne

Outre les 100 000 hommes composant le *Chinese Labor Corps* (environ 100 000 hommes, concentrés dans le Pas-de-Calais et la Somme), il y eut le *Native Labour Corps* (Sud-Africains stationnés près d'Arques-la-Bataille), des Indiens, des Égyptiens, des hommes venus du Pacifique, de l'océan Indien et des Caraïbes.

D'OU VENAIENT-ILS ?

Pour faciliter le recrutement des ouvriers étrangers, l'État négocia directement avec certains pays d'émigration comme l'Italie, entre mars et mai 1916, ou le Portugal durant l'été de la même année et fixa avec chacun des règles de recrutement, de transport et d'emploi. Avec l'Espagne qui avait adopté une

position de neutralité, il accrut en 1917 les flux en établissant un bureau de recrutement à Cerbère puis des centres d'hébergement ou « dépôts de travailleurs étrangers » à Bayonne et Perpignan pour recueillir les nombreux travailleurs sans contrat ou ayant achevé leur contrat. D'autres groupes furent acheminés vers la France comme les réfugiés grecs de la mer Egée, sujets de l'empire ottoman.

Dans l'ensemble, les statuts de ces ouvriers étrangers ou coloniaux étaient régis par des contrats établis selon quelques principes communs, notamment l'égalité des salaires avec les Français de même profession, et ce dans l'objectif d'éviter une concurrence déloyale. Si, en théorie, les ouvriers coloniaux et étrangers devaient être payés, à tâche égale, comme les Français, il semble qu'en réalité leurs salaires aient été le plus souvent inférieurs, les primes et bonus ne leur étant le plus souvent pas versés.

La durée des contrats fut variable : six mois par exemple pour les Portugais, trois mois généralement pour les Espagnols, 5 ans pour les Chinois (révocables au bout de trois ans mais par la partie française seulement). Pour les Indochinois, le contrat fut d'abord d'un an, puis, à partir du règlement du 12 février 1916, prit la forme d'un engagement au titre militaire pour la durée de la guerre augmentée de 6 mois. Les contrats prévoyaient en règle générale la prise en charge, par l'État et les employeurs privés, de la nourriture et du logement moyennant une ponction sur le salaire.

Ces travailleurs venaient surtout d'Algérie (près de 80 000), du Maroc (35 000), de Tunisie (18 500), et d'Indochine (49 000). Mais furent recrutés aussi des Chinois (37 000) et des Malgaches (5500). Ces chiffres sont probablement sous-estimés : en effet, une bonne partie des

contingents sénégalais et indochinois fut considérée comme impropres au combat et classé « bataillons d'étapes », constituant ainsi une sorte d'armée de manœuvres, d'infirmiers et de brancardiers. Ainsi, il faudrait doubler par exemple le nombre des Indochinois... Les étrangers, quant à eux, venaient pour l'essentiel des pays limitrophes : plus de 100 000 Espagnols traversèrent les Pyrénées pour se faire embaucher majoritairement dans l'agriculture tandis que plusieurs dizaines de milliers s'employèrent dans les industries de guerre, sur les ports, sur les chantiers, etc. On vit aussi des Portugais (15 000 ou 23 000 selon les auteurs), des Grecs (25 000), des Italiens (20 000) sans oublier des ouvriers spécialistes recrutés dans des pays alliés ou neutres : quelques centaines de Monténégrins furent ainsi embauchés en Italie, un millier environ de Polonais en Hollande.

Ces chiffres ne tiennent compte ni des travailleurs qui se déplaçaient librement et/ou qui n'étaient pas déclarés, ni des dizaines de milliers de réfugiés belges.

Plus de la moitié de la main-d'œuvre étrangère et coloniale fut employée dans les industries de guerre, un tiers environ dans l'agriculture et le reste à diverses tâches (terrassment, construction, mais aussi emplois de service). D'après Georges Mauco³, les étrangers (catégorie dans laquelle l'auteur inclut les coloniaux) auraient représenté 20% environ des travailleurs des usines de guerre. Les travailleurs « libres », c'est-à-dire non recrutés par l'État, se regroupèrent souvent dans certains vieux quartiers des villes et dans les banlieues industrielles. Dans la région lyonnaise, ils étaient localisés à Saint-Fons, Vénissieux, Feyzin. À

³ *Les étrangers en France. Étude géographique sur leur rôle dans l'activité économique* (thèse), A.Colin, 1932, p.75.

Marseille, les Algériens s'installèrent près de la Porte d'Aix, formant parfois un peuplement dense dans certaines rues. Ils s'entassaient fréquemment dans de vieux bâtiments abandonnés, dans des « garnis » ou des chambres d'hôtel insalubres, se retrouvant après le travail dans des cafés et des restaurants tenus par des compatriotes.

Toutefois, si les premiers Maghrébins, notamment les Kabyles, vinrent d'eux-mêmes au début de la guerre, les ouvriers coloniaux et chinois, à partir de 1916, furent pour leur grande majorité recrutés et acheminés par des services gouvernementaux.

CONTROLLER ET GERER LA MAIN D'ŒUVRE

En effet, le recrutement – et dans certains cas la réquisition –, l'acheminement et surtout la présence en France de tous ces hommes d'origine extrêmement variée n'allèrent pas sans poser un certain nombre de problèmes, et d'abord d'organisation.

Au nom aussi de la lutte contre l'« indésirabilité » politique et la « concurrence au travail national », le gouvernement se dota d'une organisation nouvelle. Une Commission Interministérielle de la Main-d'Œuvre (CIMO), fut mise sur pied en septembre 1915, qui définit peu à peu les principes généraux de la gestion de la main-d'œuvre, les conditions d'embauche ou encore la forme des contrats de travail. En outre, trois organes furent créés entre 1915 et 1917, sous la tutelle des trois ministères de l'Agriculture, de la Guerre et du Travail, ce dernier s'imposant progressivement dans la direction de la politique d'immigration.

Le Service de la main-d'œuvre coloniale et chinoise (SOTC), qui dépendait d'abord du ministère de l'Armement, fut rattaché au début 1916 à la Direction des Troupes Coloniales du ministère de la Guerre. Organe militarisé, il comprenait plusieurs sections correspondant chacune à une « race » de travailleurs et disposait de commandements régionaux qui géraient les « groupements de travailleurs ». Le second organe est le Service de la main-d'œuvre étrangère (SMOE) placé dans un premier temps sous l'autorité du Sous-Secrétariat d'État de l'Artillerie et de l'Armement passa en janvier 1918 sous la tutelle du ministère du Travail. Composé d'une quinzaine de personnes, il s'occupait exclusivement de la « main-d'œuvre blanche ». Enfin, le ministère de l'Agriculture, avec le Service de la main-d'œuvre agricole (SMOA), nationalise en quelque sorte un organisme privé créé en 1912 par la Société des agriculteurs de France.

Dans le contexte spécifique de la guerre, les circulations migratoires furent évidemment surveillées, voire restreintes. Néanmoins, étrangers et coloniaux ne reçurent pas le même traitement. S'ils étaient en principe contrôlés à leur arrivée en France, notamment dans les postes frontières (Cerbère, Perpignan, Bayonne, Modane...), des centres d'hébergement ou des dépôts, s'ils étaient assujettis à la possession d'une carte d'identité spécifique à partir d'avril 1917, les premiers furent relativement libres. Coloniaux et Chinois, à leur arrivée en France, étaient dirigés vers le grand dépôt de Marseille. Ils y étaient soumis à « une visite médicale sévère destinée à éliminer ceux qui [étaient] inaptes au travail ou qui seraient susceptibles de contaminer les populations avec

lesquelles ils [seraient] mis en contact »⁴. Ils furent, en outre, militarisés et surveillés de manière beaucoup plus rigoureuse (présence d'un Bureau des Affaires Indigènes dans chaque région militaire, contrôle postal, obsession réglementaire et disciplinaire...). Ils furent l'objet d'un grand renfermement comme l'atteste l'obligation qui leur était faite de loger dans des dépôts et dans des camps le plus souvent situés à la périphérie des villes, composés de baraques Adrian où les conditions de vie étaient très précaires, voire vraiment difficiles. À la fin de l'année 1918, il existait ainsi plus de 400 groupements de travailleurs coloniaux comptant de quelques dizaines à quelques milliers d'hommes. Ces groupements étaient bien souvent loin des villes : ainsi celui de Vénissieux était-il à 8 kilomètres de la ville.

Les étrangers – qui bénéficiaient d'un statut civil – se trouvaient dans les campagnes, mais aussi dans l'industrie, notamment dans les usines de guerre. Les coloniaux et les chinois – militarisés – furent majoritairement employés dans les établissements publics ou privés fabricant du matériel et des munitions, dans les ateliers de l'intendance, dans les transports, dans les mines, sur les ports et surtout dans les travaux de terrassements à l'arrière et au front. Dans son écrasante majorité, cette main-d'œuvre était peu ou pas qualifiée.

Les conditions de vie

Dans leur vie quotidienne, au travail comme au repos, les travailleurs coloniaux furent pris entre le paternalisme lié à l'« humanisme colonial » et les « excès » et mauvais

⁴ Art.7 du *Règlement du 30 mai 1918 sur l'organisation et l'administration des Travailleurs coloniaux*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1918.

traitements caractéristiques de la domination coloniale. D'un côté, ils étaient l'objet des attentions de sociétés philanthropiques (comme le Comité d'Assistance aux Travailleurs Indochinois présent en de nombreux points du territoire), se voyaient proposer – pour certains d'entre eux – des cours de français (Mission Laïque, Alliance Française), ou encore bénéficiaient d'installations spécifiques (cafés maures pour les Nord-Africains, temples pour les Indochinois). Les instructions officielles prescrivaient « *l'aménagement de salles d'instruction et de récréation* », « *l'achat de journaux illustrés, de revues, de cartes géographiques, achats de jeux (lotos, dominos), d'instruments de musique spéciaux aux indigènes, de phonographes* ». Il fallait également proposer une nourriture qui s'approchât autant que possible de celle des travailleurs dans leur pays : nuoc-mâm et riz pour les Indochinois, eau chaude et thé à volonté pour les Chinois, respect des restrictions habituelles pour les musulmans nord-africains, mais aussi morue séchée pour les ouvriers portugais, etc. Les pratiques religieuses (ablutions, Ramadan) étaient en théories respectées et autorisées comme d'ailleurs tout ce qui pouvait conforter ces ouvriers dans leur identité « coloniale » ou étrangère : depuis longtemps déjà, l'idéologie coloniale française avait rejeté l'assimilation et prônait l'association avec le respect des différences.

Pour autant, de nombreuses plaintes émergent, relatives à la mauvaise qualité et de l'insuffisance des vêtements et souliers pour résister au froid et à l'humidité auxquels la plupart de ces ouvriers n'étaient vraiment pas accoutumés ; aux difficultés pour trouver les ingrédients alimentaires traditionnels ; à la dureté du travail et aux difficiles relations avec les Français ; à l'insuffisance des salaires et au coup de

la vie qui empêchait de faire de réelles économies ou d'envoyer les remises au pays d'origine ; à la militarisation, à l'isolement et aux conditions de vie dans les baraquements ; et, bien entendu, aux mauvais traitements reçus de la part de l'encadrement issu des colonies et dont témoignent de nombreux documents. En mars 1918, ces brutalités conduisent le SOTC à rédiger une instruction interdisant « de frapper en aucun cas les travailleurs chinois et coloniaux ». Le même mois, le général Mas, directeur es Troupes Coloniales, saisi de violences dont seraient victimes les travailleurs nord-africains au dépôt de Marseille, ordonne de « soustraire ces indigènes aux pratiques qui avaient pu être généralement admises en Algérie, et qui ne doivent pas être tolérées en France ».

« Je vous prie de rappeler aux gradés sous vos ordres qu'ils doivent traiter les travailleurs avec toute la bienveillance à laquelle ils ont droit et qu'ils doivent s'abstenir de la manière la plus absolue de tels actes de brutalité. Il conviendra, en outre, de leur proscrire formellement le port de la cravache, ou tout bâton en tenant lieu dans l'exercice de leurs fonctions ».

Paris, 1^{er} mars 1918, Ministère de la guerre/DTC/SOTC, « Interdiction de frapper en aucun cas les travailleurs chinois et coloniaux », n° 7.939-5/8.

Les étrangers à proprement parler, à l'exception des Chinois, furent rarement victimes de mauvais traitements même s'ils durent parfois, surtout à partir de 1917, affronter une certaine hostilité de la part des populations françaises : pour ces dernières, la présence de la main-d'œuvre étrangère permettait le maintien et l'envoi accru (loi Mourier d'août 1917) des hommes français au front.

LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE RACIALISTE

Coloniaux et exotiques furent par ailleurs saisis au moyen du racialisme⁵ dominant de l'époque. De très nombreuses instructions officielles rappelaient ainsi qu'ils devaient être groupés en fonction de leur origine tant sur les lieux de travail que dans les cantonnements. Il fallait par exemple séparer Chinois et Indochinois, Kabyles et Arabes, Marocains et Algériens... La « politique des races » fut en quelque sorte acclimatée sur le territoire métropolitain, où furent transférés des catégories et des modes d'appréhension propres à la situation coloniale. Mais au-delà des « antipathies de race », il y eut aussi des raisons économiques puisque les autorités publiques estimaient que grouper les coloniaux par race permettrait d'obtenir un rendement au travail meilleur. En outre, il y eut des raisons plus politiques, et notamment la crainte que des contacts entre les travailleurs coloniaux puisse subvertir d'une manière ou d'une autre la domination coloniale ou qu'au contact des ouvriers français, les coloniaux fassent l'apprentissage de la lutte et perturbent ainsi, à leur retour, l'ordre politique et social colonial. Enfin, s'ajoutèrent des formes d'assignation raciale au travail : à chaque « race » en effet, correspondaient des aptitudes physiques et psychologiques particulières qui déterminaient des types d'emploi particuliers.

Ainsi, « sauf exception, les nègres ne sont guère utilisables que pour les travaux de force ». Les Annamites, en raison de « la finesse de leurs extrémités digitales », sont « d'une habileté comparable à celle de nos apprentis » et « peuvent rendre de bons services dans les travaux qui

⁵ Le racialisme désigne les théories faisant de la race ou des conflits de race le facteur déterminant dans l'évolution des sociétés humaines.

n'exigent pas de force ni de fatigue, mais de l'adresse et de la patience ». Les Chinois sont « aptes à devenir de très bons ouvriers, ils possèdent des facultés particulières d'assimilation et d'imitation qui leur permettent de se perfectionner rapidement dans leur métier ». Les Marocains « peuvent être employés à des travaux de force, qu'ils mettent un certain orgueil à exécuter », tandis que les Tunisiens, « embauchés comme manœuvres, sont susceptibles de rendre les plus utiles services ». Quant aux Algériens, qu'ils soient Arabes ou Kabyles, ce sont « d'excellents éléments pour tous les travaux, principalement pour ceux de l'agriculture et de la viticulture. (...) Ils sont aptes également aux travaux des mines, aux travaux d'usines »⁶. Les travailleurs portugais « sont résistants. Ils ne reculent pas devant les besognes pénibles et dangereuses. Mais ils ont un grave défaut, l'instabilité, le besoin de mouvement, de changement vient du caractère national, ondoyant, incapable de prendre une décision, de s'arrêter à un parti ». Les Grecs sont amenés tout d'abord par l'espoir du gain. [...] Ils aiment vivre en commun et s'occuper eux-mêmes de leur nourriture, qui diffère sensiblement de la nôtre. [...] Ils sont remarquablement propres et disposés à se soumettre à toute mesure d'hygiène »

Au lendemain de la guerre, furent publiées des études qui proposaient un classement de la main-d'œuvre selon les rendements observés. Ainsi J. Lugand⁷, s'appuyant sur les données fournies par le service de la main-d'œuvre étrangère

⁶ Extraits des différentes instructions relatives à l'emploi de la main-d'œuvre coloniale rédigées par le général Famin qui était à la tête de la Direction des Troupes coloniales.

⁷ *L'immigration des ouvriers étrangers et les enseignements de la guerre*, thèse de doctorat ès sciences politiques, 1919, p.39.

au Ministère du Travail, dresse un tableau du rendement économique des travailleurs étrangers :

« En prenant pour base le rendement d'un ouvrier français et en attribuant aux autres des rangs décroissants, on trouverait :

- 1. Italiens. Très bonne main-d'œuvre, docile, régulière.*
- 2. Espagnols. Très bonne main-d'œuvre, tendances nomades*
- 3. Portugais. Bonne main-d'œuvre. Dociles, aptes aux travaux de force.*
- 4. Grecs. Dociles, intelligents, spécialistes, peu aptes aux travaux de force.*
- 5. Marocains. Très bonne main-d'œuvre agricole.*
- 6. Kabyles. Assez bonne main-d'œuvre.*
- 7. Chinois du Sud. Robustes et dociles. Chinois du Nord. Médiocres, peu disciplinés.*
- 8. Annamites. Bons pour les travaux d'adresse, main-d'œuvre quasi-féminine.*
- 9. Malgaches et Martiniquais. Dociles et faibles. »*

C'est le début d'une tentative institutionnelle de classement racial de la main-d'œuvre. Aux hommes classés au plus bas de la hiérarchie, on proposera désormais les tâches les moins qualifiées ; plus on s'élèvera, plus les fonctions seront « complexes ». Les très nombreuses objections à l'emploi des coloniaux exprimées pendant la guerre avaient déjà été formulées avant le conflit, à propos de la main-d'œuvre au sein de l'empire colonial. Les classifications élaborées furent appelées à durer, pendant l'entre-deux-guerres mais aussi après.

POUR LES TRAVAILLEURS ETRANGERS ET COLONIAUX, UNE EXPERIENCE MITIGEE ?

On ne dispose pas de témoignages directs de travailleurs coloniaux ou étrangers relatant leur expérience pendant la Grande Guerre. Quelques ouvriers Chinois ont certes écrit des sortes de mémoires, mais ces derniers n'ont pas été

traduits. De toute façon, la grande majorité de ces travailleurs, qu'ils fussent issus des colonies ou des pays européens, étaient illettrés voire analphabètes. Cela étant, ils écrivirent, le plus souvent avec l'aide des interprètes ou des camarades sachant lire et écrire. Le contrôle postal établi dans le cadre de leur surveillance apporte un certain nombre d'éléments sur leurs conditions de vie et de travail, leurs perceptions et parfois aussi leurs stratégies migratoires.

L'intégration de la main-d'œuvre belge dans la production de guerre française se fit sans poser de problèmes et les incidents entre travailleurs des deux nationalités semblent bien avoir le plus souvent relevé des contestations entre spécialistes de différents emplois que de toute opposition nationale. On vit même plus souvent des Belges et des Français dans les deux camps en présence, ou faisant bloc au contraire contre d'autres éléments de l'entreprise, ou de l'agglomération. Les différences de langue ne semblent pas avoir posé de problèmes particuliers en raison de l'analogie de l'outillage dont les hommes avaient à se servir, dans les usines comme dans les travaux agricoles. Des boulangeries, des boucheries, des épiceries furent reprises par des Belges au cours des années de guerre.

Les Italiens bénéficièrent des mêmes rémunérations que les Français de même qualification, d'une assurance contre les accidents de travail, de la gratuité des soins médicaux et du remboursement des frais de transport. Bien des patrons aidèrent leurs ouvriers italiens à échapper à leurs obligations militaires, tandis que l'administration française ne fit pas toujours preuve de zèle pour arrêter les insoumis. Ainsi un nombre inconnu mais probablement conséquent d'Italiens réussit à se faire oublier. D'autres mobilisés au début et ayant

connu les épreuves des tranchées prirent la décision de désertier à la faveur d'une permission dans leur famille restée en France.

Les Espagnols, originaires en grande partie de la côte méditerranéenne (Murcie, Alicante, Valence), se plainquirent souvent de maigres salaires et du coût prohibitif de la vie. Il semble d'ailleurs qu'un très fort *turn over* les ait caractérisés, surtout dans les campagnes où les salaires étaient plus bas que dans les industries situées pour la plupart en zone urbaine. Leur mécontentement inquiétait au plus haut point leurs censeurs : ces derniers redoutaient la mauvaise opinion qui pouvait circuler en Espagne et s'irritaient de voir ces « crève-la-faim » faire les difficiles. Mais il faut dire que les Espagnols, neutres dans le conflit, n'avaient aucune raison de consentir à des privations...

Les Grecs, réfugiés d'Asie mineure, furent affectés à des emplois sans qu'ils aient leur mot à dire, ce qui put provoquer des conflits. Ainsi, à l'automne 1916, un groupe d'ouvriers grecs, renvoyés vers le dépôt de Marseille, retournèrent aux usines Grammont de Pont-de-Chéruy afin de débaucher leurs camarades. D'autres, employés comme mineurs à Gardanne et Créasque (Bouches-du-Rhône) protestèrent vivement. Le chef de la Sûreté de Lyon, dans son rapport au Service Ouvrier, affirme à cette occasion que « l'état d'esprit général des Grecs est nettement mauvais. Il est superflu de faire remarquer que l'état de guerre ne les intéresse que par les salaires qu'ils se croient en droit d'exiger ». Néanmoins, l'analyse d'un millier de lettres par le contrôle postal apporte des nuances. En général, les Grecs « accueillent avec enthousiasme l'occasion d'aller en France au frais du gouvernement français ». Certes, nombre d'entre eux « font

état de leur intention de ne s'arrêter en France qu'un moment, le temps nécessaire pour gagner leur passage en Amérique ». Néanmoins, « beaucoup de ces ouvriers grecs comptent bien prolonger leur séjour dans notre pays. Les uns, envoyant en Grèce leur premier gain, promettent des mensualités à leurs parents. D'autres encouragent leurs proches et leurs amis à venir les rejoindre. Il y a là toute une propagande épistolaire qui porte des fruits, puisque nous saisissons dans la correspondance l'attrait croissant de la France sur beaucoup de Grecs ».

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les nouvelles continuaient donc à circuler entre les travailleurs immigrés en France et leurs familles ou amis. A propos de la centaine de Portugais employés à Saint-Martin-de-Crau, un enquêteur signalait que « tous sont originaires de la région comprise entre Lisbonne et Coimbra (Pombal, Santarem, Thomar, Ourem). Ils ont été attirés par les lettres de leurs camarades qui travaillaient à Marseille. Ils étaient embauchés pour les terrassements de l'Estaque avant d'entrer à l'usine de Saint Martin de Crau ».

Isolés, surveillés, sans tradition ouvrière, les coloniaux passaient pour des travailleurs dociles, soumis, malléables. Certains historiens considèrent d'ailleurs qu'ils constituèrent un véritable champ d'acclimatation du taylorisme alors rejeté par une bonne partie des ouvriers français. Pour autant, ils ne furent pas de simples individus passifs. Ils eurent aussi leurs stratégies, leur rationalité économique. En témoigne par exemple l'insistance des notes diverses émanant de la 4^e Section sur le fait que les ouvriers étrangers ne seraient efficaces que s'ils étaient en mesure d'épargner, d'envoyer de l'argent au pays. Si les ouvriers étrangers comme coloniaux

s'engageaient, c'est qu'ils espéraient des gains supérieurs. D'ailleurs Albert Thomas ne s'y trompa pas : en 1917, dans un note au ministre de l'Intérieur, il écrivait : « en assurant à l'ouvrier kabyle qu'à quantité de travail égal il sera traité sur le même pied que l'ouvrier européen quant au salaire, il me paraît qu'on lui garantit une rémunération et une situation auxquelles il ne pourrait prétendre en demeurant en Algérie ».

A plusieurs reprises, les ouvriers étrangers, coloniaux ou chinois, manifestèrent des formes de résistance aux processus de surveillance ou d'assignation au travail dont ils étaient l'objet de la part de l'administration civile et militaire française. On l'a vu plus haut dans le cas des Grecs. Mais d'autres groupes n'hésitèrent pas à manifester leur mécontentement. En août 1917, un Commissaire spécial parisien signale « que le service de la main-d'œuvre étrangère a fait conduire à notre commissariat 10 ouvriers portugais qui avaient quitté furtivement et sans papiers le chantier d'Aubervilliers où ils étaient employés ». Mais ces ouvriers sont revenus à Paris et « refusent le travail qui leur est offert par mesure de bienveillance », trouvant le salaire insuffisant. Ils finissent pas être conduits « au Commissariat du Roule pour qu'ils soient dirigés sur la frontière ». Les incidents avec les Chinois furent très nombreux. En effet, ces derniers protestèrent fréquemment contre la militarisation dont ils étaient l'objet alors qu'ils bénéficiaient très officiellement d'un statut civil, n'apprécièrent guère d'être traités comme des coloniaux, et exigèrent le respect scrupuleux des clauses de leur contrat (nourriture, vêtements, salaire). Ainsi, en juillet 1917, plus d'un millier de Chinois se mirent en grève à Unieux, mais ils furent immédiatement renvoyés et, pour les meneurs, intégrés dans des bataillons disciplinaires.

La présence massive de travailleurs étrangers et coloniaux représenta un tournant majeur dans l'histoire de la classe ouvrière française. Si cette dernière s'était déjà depuis longtemps frottée aux travailleurs étrangers – allemands, belges, italiens – en revanche, les « non blancs » lui étaient encore à peu près inconnus. L'encadrement et la concentration des coloniaux ne firent en réalité qu'accentuer leur « exotisme » et souligner leur caractère potentiellement menaçant pour les ouvriers français. Plus concrètement, ce système les empêchait de quitter les emplois fort mal payés qui leur étaient assignés ce qui renforçait l'idée que les gens de couleur, à l'instar des femmes, faisaient courir le risque d'une baisse généralisée des salaires.

Chapitre 4

Français, coloniaux et étrangers à l'arrière : quels contacts ?

La Grande Guerre constitua un tournant majeur dans l'histoire des rapports entre les populations françaises d'une part, et les étrangers et les coloniaux d'autre part. Les étrangers, dont certains comme les Italiens, les Belges, les Allemands étaient présents en nombre avant le conflit, furent reconsidérés en fonction de nouveaux critères (ami, ennemi, neutre). Les soldats alliés bénéficiaient à priori d'un capital de sympathie. En revanche, pour les coloniaux et les Chinois avec lesquels les contacts avaient été jusqu'alors circonscrits dans le cadre des expositions coloniales ou universelles, la nouveauté était réelle. En effet, avant le conflit, il y avait fort peu de travailleurs issus des colonies sur le territoire métropolitain : près de 5000 Algériens (« Kabyles ») dont 2000 au moins dans les Bouches-du-Rhône, quelques poignées de Chinois notamment dans la région de Dieppe, çà et là des travailleurs africains (matelots sans spécialité, soutiers, hommes de pont). Le conflit fut par conséquent l'occasion de découvertes mutuelles entre trois catégories d'individus : les soldats et les travailleurs coloniaux, les combattants et ouvriers étrangers et les populations françaises. Passés les premiers moments de la découverte mutuelle, les rapports furent à la fois cordiaux et tendus, et ils évoluèrent à mesure que le conflit s'allongeait.

NATIONALISME ET EXACERBATION DE LA XENOPHOBIE

Les années 1880-1890 avaient vu la mise en place d'un « système xénophobe » : une très forte hostilité populaire envers la main-d'œuvre immigrée, relayée par les syndicats, les élus locaux et nationaux, et légitimée par un discours savant et médiatique⁸. A la veille du premier conflit mondial, la xénophobie avait sensiblement diminué, en raison notamment de l'intégration relative des ouvriers étrangers – italiens et belges notamment – dans la vie syndicale française.

Mais dès août 1914, on assista à un déchaînement de xénophobie, attisée par la grande presse. Partout en France les étrangers furent l'objet de violentes manifestations d'hostilité. Ceux qui étaient considérés comme « boches » furent molestés, leurs biens furent saccagés, leurs magasins pillés. La situation des ressortissants des puissances ennemies était d'autant plus dramatique qu'il leur était difficile de quitter la France en raison de la réquisition des trains par l'armée.

Cette bouffée nationaliste se poursuivit les jours suivants : à Paris, la rue de Berlin fut rebaptisée rue de Liège en hommage aux défenseurs belges du siège de Liège, l'avenue d'Allemagne devint l'avenue Jean-Jaurès tandis que le café viennois se transformait en café liégeois. Néanmoins, ces manifestations collectives d'intense ferveur patriotique voire nationaliste furent finalement très minoritaires, limitées à quelques villes. Reste que, par la suite, la haine contre les

⁸ Cf. L.Dornel, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1871-1914)*, Hachette, 2004.

étrangers en général (pas seulement les ressortissants des pays ennemis) fut parfois accentuée par l'exacerbation sur le marché du travail, par exemple dans le petit commerce. Les Français étaient mobilisés au front, tandis que les étrangers restés en France continuaient à travailler.

Encadré : « *Pendant que ces bons Français se font tuer pour cinq sous par jour, il y a en France des quantités de marchands espagnols, italiens, suisses, etc. qui, naturalisés ou non, grâce aux prix élevés des produits, se font de bonnes et solides rentes à nos dépens* » (Lettre adressée à la Chambre de commerce de Paris, 1916, citée par Claire Zalc, *Melting Shops, une histoire des commerçants étrangers en France*, Perrin, 2010).

Dans ces conditions, les étrangers n'eurent d'autre choix que de fuir au plus vite ou de proclamer haut et fort leur attachement à la nation française. Le 1^{er} août 1914, les journaux publièrent ainsi le vibrant « appel aux étrangers vivant en France », signé notamment par Canudo et Cendras : « des étrangers amis de la France, qui, pendant leur long séjour en France, ont appris à l'aimer et à la chérir comme une seconde patrie, sentent le besoin impérieux de lui offrir leurs bras ». Les différentes communautés étrangères (polonaise, russe, grecque, roumaine, juive, etc.) cèdent également à cette forme de surenchère patriotique.

FRANÇAISES, ETRANGERS ET COLONIAUX

On le rappelle, les autorités militaires en charge des coloniaux et des Chinois tentèrent de réguler les relations entre les travailleurs coloniaux et les populations françaises. Au nom des spécificités – religieuses, culturelles, alimentaires – propres à chaque « race », chaque « communauté » était poussée à se replier sur elle-même ; c'est pourquoi furent créés des cafés maures, proposées des

activités culturelles ou éducatives (cours de français), respectées les fêtes propres à chaque groupe (Nouvel An Chinois, Fête du Têt...). Mais la priorité fut surtout de minimiser les contacts entre ces « exotiques » et les femmes françaises. Dès 1916-1917, l'encadrement déplorait par exemple les unions avec les Indochinois ; en 1918, le général Aube à la tête de la Direction des Travailleurs Coloniaux, insistait très officiellement sur les « inconvénients que peuvent présenter les unions entre françaises et ouvriers Nord-Africains », la « condition des enfants » étant l'une des préoccupations majeures. Ces unions entre Françaises et coloniaux furent fortement déconseillées en raison d'abord du tabou que constituaient les relations sexuelles entre des femmes blanches et des hommes de couleur perçus comme des êtres inférieurs, mais aussi à cause des problèmes juridiques qui en découlaient : une Française qui épousait un étranger ou un ouvrier colonial perdait alors sa nationalité et se posait en outre le problème du statut des enfants issus de ces unions (quel statut leur donner ? quelle solution juridique pour ce type de métissage ?). L'union entre une Française et un colonial représentait enfin une puissante subversion symbolique de la domination coloniale.

Cependant, on sait assez peu de choses sur ces unions et sur les naissances qui purent en découler. Si l'on suit Jules Mathorez, inspecteur des Finances auteur d'une étude sur « La guerre et ses conséquences ethnographiques en France »⁹, « la venue en France de millions de combattants issus des cinq parties du monde, de réfugiés nés sous des cieux fort divers et de travailleurs provenant de contrées les plus variées, a provoqué des mariages mixtes et des

⁹ *Revue Politique et Parlementaire*, 10 juin et 10 juillet 1922.

naissances d'enfants illégitimes dans les veines de qui coule pour moitié un sang étranger ».

Pendant et au lendemain de la guerre, les statistiques sur ces mariages et ces naissances sont en réalité très rares. Seule ou à peu près de toutes les municipalités, celle de Nantes a publié pour les années de guerre un tableau précisant l'ensemble des unions mixtes. Entre 1915 et novembre 1919, 285 Françaises épousèrent des étrangers, américains, belges, grecs, italiens, polonais ou serbes. On sait par exemple que de nombreux Belges réfugiés dans la Seine-Inférieure épousèrent des Françaises. D'après Mathorez, « de tels faits se sont reproduits un peu partout » et si « ces couples mixtes ne sont pas tous demeurés dans notre pays, [...] la moitié au moins s'y sont établis ». Et de poursuivre en affirmant que « l'augmentation du nombre des enfants naturels nés depuis 1917 [provenait] principalement des villes et de celles, notamment, où résidèrent combattants, réfugiés ou travailleurs étrangers ». Dans les départements occupés, « on doit compter comme œuvres de soldats allemands 5% des enfants naturels nés »¹⁰.

Encourager ou éviter les mariages « mixtes » ?

Pendant et au lendemain de la guerre, la question des mariages mixtes a divisé les autorités politiques et militaires mais aussi les spécialistes des questions migratoires et les « intellectuels » de façon générale. Ainsi Mathorez – comme tant d'autres – les considérait-il de façon pragmatique. Pour lui, l'enjeu majeur était de fixer la main-d'œuvre étrangère et de « l'assimiler ». Dès lors, « en laissant libres les

¹⁰ Sur ce point, cf. Stéphane Audoin-Rouzeau, *L'enfant de l'ennemi. Viol, avortement, infanticide pendant la Grande Guerre*, Aubier, 1995 (Flammarion, 2013).

célibataires de prendre femme dans les régions où ils se fixent, on favorisera également la stabilisation de ces éléments de population allogène ». Mais ces unions trouvent une limite. En effet, si elles peuvent s'effectuer avec des Européens, en revanche, « on s'est prudemment conduit en détournant la femme française de s'unir avec des travailleurs dont les mœurs, la religion et les habitudes sociales sont trop éloignées de celles des Européens ». Il rejoint ici le discours dominant qui repoussait fermement les unions entre Françaises et coloniaux.

Jusqu'à présent, le métissage avait constitué un « problème » circonscrit aux colonies où, toutefois, les relations sexuelles entre un homme blanc et une femme « de couleur » ne remettaient pas fondamentalement en cause la domination coloniale. En revanche, les enfants nés en France d'une union entre un travailleur colonial et une Française furent considérés officiellement comme une menace contre l'ordre colonial et la domination masculine qui l'accompagne. C'est pourquoi, pendant la guerre, les autorités civiles et militaires accentuèrent leur surveillance sur la vie sexuelle des coloniaux et des Chinois et multiplièrent les mesures afin d'empêcher, avec succès, toute régularisation de ces unions mixtes et toute reconnaissance des enfants métis par les pères issus de colonies. En effet, une reconnaissance par les pères « indigènes » aurait abouti, pour ces enfants, à la perte de leur qualité de Français. C'est le sens de l'instruction relative aux mariages entre femmes françaises et « indigènes » des colonies d'Afrique du Nord ou d'Extrême-Orient que le garde des Sceaux adressa aux procureurs généraux le 2 février 1917. D'une part, il estimait que l'immense majorité des coloniaux présents en France étaient déjà mariés ; outre que la bigamie n'était évidemment

autorisée, les Françaises qui envisageaient de suivre leur époux risquaient donc d'être reléguée au second rang. D'autre part, et cela visait surtout les Annamites, qui de tous les coloniaux étaient ceux qui avaient le plus de succès auprès des Françaises, les « indigènes » pouvaient, même après leur mariage, introduire dans leur foyer une femme de second rang ou des concubines.

Cette circulaire fut naturellement relayée par le général Famin, directeur des Troupes Coloniales, dans une circulaire datée du 15 juin 1917. Il soulignait que toute reconnaissance des enfants métis par leur père « indigène » aboutirait, pour ces enfants, à la perte de leur qualité de Français. Dès lors, ils conserveraient « une certaine amertume qui se rencontre chez les métis non reconnus par leur père français, et, par leur nom exotique, s'ils restent en France, ils perpétueront pour la mère le souvenir de sa liaison passagère avec un indigène ».

« Le problème de ces métis d'un nouveau genre ne serait pas sans provoquer en Indochine, dans les milieux français et indigènes, comme d'ailleurs dans les autres colonies françaises pour lesquelles la même question se pose avec autant d'intérêt, une surprise désagréable et même un certain mécontentement en raison des inconvénients graves qu'elle peut présenter pour notre influence et notre prestige ». Général Famin, Circulaire du 15 juin 1917.

C'est pourquoi tout fut mis en œuvre pour décourager tant les unions officielles que la reconnaissance d'enfants métis. Les papiers à fournir par le promis n'étaient pas faciles à réunir et demandaient du temps ; des représentants de l'armée furent envoyés afin de convaincre en personne les Françaises qui avaient formulé le projet de se marier avec des travailleurs ou des soldats coloniaux. Dans les villes, les magistrats recommandèrent aux mères de reconnaître leur

enfant aussitôt après la naissance et avant le père. Enfin, si le père l'avait déjà reconnu antérieurement, soit seul, soit simultanément avec elle, la mère, conformément à l'article 383 du Code Civil avait le droit de demander au tribunal de lui conférer la puissance paternelle en invoquant l'intérêt de l'enfant. On ne sait pas, en réalité, combien d'enfants naquirent de ces unions, ni combien furent reconnus. On sait en revanche que les Indochinois eurent du succès auprès des Françaises : à l'issue de la guerre, un rapport constata que 10% d'entre eux entretenaient des relations régulières avec une Française. Du côté de Saint-Médard-en-Jalles, une soixantaine d'enfants seraient nés de ces unions ; à Pau, d'après un rapport du Contrôleur des Tirailleurs et Travailleurs Indochinois pour la région militaire de Bordeaux (6 juin 1917), on en aurait compté une quinzaine. Sans doute ces naissances furent-elles en réalité assez fréquentes, mais l'absence de reconnaissance en rend le dénombrement très difficile.

Pour les mariages, on dispose en revanche de quelques éléments. En ce qui concerne les Indochinois, il semble que deux mariages franco-annamites seulement aient été célébrés. Il y aurait eu une quinzaine de mariages entre ouvriers chinois et femmes françaises, et 120 Nord-Africains se seraient mariés. Au total, alors qu'on avait dénombré environ 3300 mariages entre un étranger et une Française en 1913, on en compta près de 6000 en 1917 et plus de 7700 en 1918.

Au cours des années 1920, plus de 100 000 mariages furent contractés entre Françaises et étrangers. Pour la décennie suivant, les unions entre Nord-Africains et Françaises furent assez fréquentes. Ainsi, d'après une enquête de Louis Massignon, 120 000 Kabyles vivaient en France en 1930, dont la moitié à Paris. Une vingtaine auraient « amené leur femme kabyle, 700 ont

épousé légalement une Française, 5000 vivent maritalement avec une Française ».

La surveillance de la vie sexuelle des coloniaux s'accompagna d'un étroit contrôle de leur correspondance. La censure postale fit son possible pour intercepter les cartes postales légères, les photographies représentant des femmes françaises nues, bref, tout ce qui aurait pu atteindre l'image de la femme blanche et donc conduire à une subversion des hiérarchies raciales et sexuelles dans l'empire.

TENSIONS, RIXES ET VIOLENCES RACIALES

Dans un premier temps, semble-t-il, les ouvriers français ont accueilli relativement favorablement les étrangers et les coloniaux, même si des réticences avaient été exprimées très tôt par certains responsables syndicaux. Ainsi, dès 1915, Léon Jouhaux, pour la CGT, exprima de très vives réticences au recrutement des Chinois. De leur côté, les employeurs partageaient des positions mitigées. Ils préféraient en général la main-d'œuvre étrangère et les prisonniers de guerre : ils avaient déjà bien souvent l'expérience de la première et estimaient que les seconds étaient plus au fait des processus productifs et donc plus rentables. Mais on ne peut sous-estimer malgré tout l'importance des préjugés raciaux qui s'exprimèrent d'emblée au plus haut niveau, notamment contre les Chinois. Lors du Conseil des Ministres du 30 mars 1915, Alexandre Ribot, alors ministre des Finances, s'y était opposé, soulignant que « tous les pays où les Chinois sont venus ont été infestés de cette race quelques années plus tard ». Bien des employeurs refusèrent ainsi d'employer des ouvriers chinois. En avril 1918, le Port maritime de Bordeaux refusa

d'utiliser « le renfort de cent Chinois qu'il n'a jamais demandé » et, quelques mois plus tard, le Chef du Service Central d'Exploitation des ports de commerce de Cherbourg écrivit à son supérieur au ministère : « J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la répugnance invincible que montrent certains usagers du port à se servir de la main-d'œuvre chinoise que je mets à leur disposition ».

Du côté des ouvriers, en dépit de quelques mouvements comme celui des garçons de cafés parisiens contra la main-d'œuvre espagnole (1917), l'hostilité sembla globalement épargner les travailleurs étrangers et se tourner essentiellement contre les coloniaux et les Chinois, de diverses façons et plus ou moins pacifiquement. De très nombreuses protestations – sur le modèle de celles qui avaient proliféré contre les étrangers dans les années 1880-1890 – furent présentées aux autorités et aux employeurs, parfois relayées par les syndicats. Ainsi, en février 1919, le Syndicat des Etablissements militaires de Bourges et du Syndicat des Métallurgistes et similaires de Bourges au Ministre de l'Armement écrivirent au ministre de l'Armement afin de demander le retrait de la main-d'œuvre étrangère et coloniale. Ils estimaient que « les sacrifices demandés aux travailleurs français et toujours consentis, ont atteint un degré tel que nous avons aujourd'hui la nette perception d'être sacrifiés au bénéfice de diverses nationalités, dont quelques unes sont d'un degré de civilisation inférieur avéré » et demandaient donc « la protection de leur foyer contre de telles promiscuités, plus insupportables que celles contre lesquelles ils ont lutté noblement ».

L'hostilité se mua fréquemment en rixes et en violences raciales. L'une des premières rixes de déroula au Creusot, en novembre 1916, entre ouvriers français et chinois. Deux de ces derniers furent grièvement blessés, l'un à la tête par une balle de revolver, l'autre eut le poumon perforé par un coup de couteau. À partir du printemps 1917, des dizaines d'incidents de ce genre eurent lieu, opposant les ouvriers français à des Chinois, des Nord-Africains (Brest, Le Havre¹¹), des Indochinois (Tarbes). Des dizaines d'ouvriers coloniaux furent gravement blessés ou tués. Les violences continuèrent jusqu'en 1918, période qui correspond à la la période de crise politique, sociale et morale que traverse alors la France. Les violences contre les travailleurs s'ajoutèrent aux mouvements contre les soldats indochinois (en juin 1917, selon les rumeurs, ils auraient tiré sur des manifestants français) ou sénégalais (considérés comme des briseurs de grève, par exemple en juin 1917 à Angoulême, Bergerac, et Saint-Médard).

Mais il faut préciser que des rixes graves opposèrent également les ouvriers coloniaux entre eux entre 1917 et 1919 : « Arabes » contre Chinois à Bassens, Bergerac ou encore Firminy, Indochinois contre tirailleurs sénégalais (Pau, 1918). Les Indochinois, en raison de leur plus grand succès auprès du personnel féminin des établissements où ils travaillaient, eurent bien des soucis avec les Noirs et surtout les Nord-Africains.

Pendant le conflit, on assiste indubitablement à une racialisation des rapports sociaux. L'ancienne xénophobie, si

¹¹ Les violences (17 juin 1917) firent une quinzaine de morts parmi les ouvriers marocains. C'est à la suite de ces violences que fut créé le Bureau des Affaires Indigènes.

elle ne disparaît pas complètement, se mue en racisme à l'occasion de la présence plusieurs centaines de milliers de soldats et surtout d'ouvriers coloniaux désignés comme « indigènes », et très distinctement séparé des « Européens » dans les représentations comme dans la gestion menée par les autorités françaises. Ce glissement s'explique notamment par le transfert en métropole des modes d'appréhension et de gestion caractéristiques de la situation coloniale. En cherchant à isoler et enfermer les travailleurs coloniaux, en les soumettant à encadrement issu des colonies, en les assignant à des tâches épuisantes, dangereuses et dans les faits mal payées, l'État français porte une lourde responsabilité dans cette racialisation dont les effets sont encore visibles aujourd'hui. Pour autant, comme le souligne notamment l'historien états-unien Tyler Stovall (1998), la violence raciale ne doit pas être considérée seulement comme une réaction à une diversité ethnique inédite : elle jette en réalité une lumière nouvelle sur l'opposition croissante entre le capital et le travail à la fin de la guerre. Pour lui, ces accès de violences peuvent aussi être interprétés comme le rejet de l'effort de guerre, comme une façon de rompre une union sacrée qui a imposé trop de sacrifices (les non-blancs symbolisant les ennemis de l'Arrière) ; ils s'inscriraient dans la vague de radicalisme qui culmine avec les grandes grève de 1919-1920 et la naissance du Parti communiste français. Les violences raciales seraient donc aussi le reflet de divisions internes et l'expression d'une profonde crise intérieure.

Chapitre 5

L'après-guerre : quelle place pour les étrangers et les coloniaux ?

La fin de la guerre marqua pour les étrangers un nouveau temps fort puisque qu'elle s'accompagna de nouveaux déplacements importants. Le conflit armé terminé, le retour des armées alliées chez elles s'imposa comme une évidence. Les régions où se concentraient notamment Britanniques et Américains furent progressivement évacuées. Les soldats coloniaux des armées françaises, invités au grand défilé sur les Champs-Élysées du 14 juillet 1919, furent rapatriés dans leur très grande majorité et bénéficièrent de primes et d'un pécule, en attendant le règlement et la distribution des pensions. Pour les travailleurs étrangers et coloniaux, la situation était différente. En effet, la démobilisation, les débats autour de la main-d'œuvre étrangère qui n'avaient cessé depuis l'arrivée de cette dernière en France, la prise de conscience de l'ampleur des pertes humaines et les exigences de la reconstruction modifièrent notablement les données du problème.

QUELLE IMMIGRATION POUR L'APRES-GUERRE ?

Depuis les années 1880, la question de la main-d'œuvre étrangère avait donné lieu à d'importants débats publics. Plus d'une trentaine de projets de loi relatifs à la « protection du travail national » avaient été déposés et discutés à la Chambre. L'arrivée d'importants contingents d'ouvriers coloniaux infléchit notablement la nature des débats : il

n'était plus seulement question de « protéger » la main-d'œuvre nationale contre la concurrence étrangère mais surtout des conséquences possibles de l'introduction d'éléments démographiques considérés comme racialement très différents et, presque toujours, comme inassimilables, partant, « indésirables ».

Dès 1915, la question de la main-d'œuvre étrangère et coloniale fut ainsi débattue à la Chambre (propositions de loi Rameil, Pugliesi-Conti, Reville), donna lieu à de multiples rapports officiels comme *Le Rapport fait à la commission de l'armée sur le recrutement et l'emploi de la main-d'œuvre indigène, coloniale et étrangère*, par M. Henry Béranger (sénateur de Guadeloupe), adopté le 20 avril 1916 ou encore le *Rapport fait à la Commission de l'Armée sur l'hygiène de la main-d'œuvre coloniale algérienne et étrangère* (adopté le 20 juin 1917), par le sénateur Cazeneuve. Ce dernier appelait à remédier à « la situation véritablement préoccupante à tous égards au point de vue l'hygiène » et insistait : « N'oublions pas que la guerre est un état transitoire et qu'il nous faut d'ores et déjà songer à la vie économique de demain, où la main-d'œuvre indigène devra nous apporter un concours nécessaire ».

Les choix en matière de gestion administrative de la main-d'œuvre, avec la mise en place de structures administratives nouvelles qui institutionnalisent et consacrent l'existence de deux types de main-d'œuvre pensés désormais comme radicalement distincts, sont hautement significatifs : d'un côté la main-d'œuvre européenne ou « blanche », de l'autre les coloniaux auxquels sont d'ailleurs assimilés les Chinois. En effet, le Service de la Main-d'Œuvre Étrangère, rattaché à partir du 1^{er} janvier 1918 au ministère du Travail,

dirigé par le professeur de droit Bertrand Nogaro, s'occupe exclusivement – selon les termes de l'époque – de la « main-d'œuvre blanche » ou « de race blanche ». La « main-d'œuvre coloniale et chinoise » est quant à elle sous l'autorité du Service de l'Organisation des Travailleurs Coloniaux dirigé par le lieutenant-colonel Lucien Weil. Ce service, placé sous l'autorité du ministre de la Guerre, dépend de la Direction des Troupes Coloniales et comprend « plusieurs sections correspondant chacune à une race de travailleurs ».

La guerre a été l'occasion de l'arrivée dans les cabinets ministériels – et à souvent à des postes décisionnels – d'une nouvelle génération de réformateurs formant ce qu'on a appelé la « nébuleuse réformatrice »¹² et incarnée notamment par le « réseau Albert Thomas »¹³. Au ministère de l'Armement, Albert Thomas s'entoura de Mario Roques, William Oualid, François Simiand, Maurice Halbwachs ; ses amis furent nommés au ministère du Travail (Arthur Fontaine), à la Guerre (Justin Godart y fut sous-secrétaire d'État au Service de Santé militaire).

Dans le champ particulier de l'immigration, ces hommes acquirent une expérience politique et administrative qui nourrit leur réformisme social. Ils devinrent ainsi de véritables experts qui n'hésitèrent pas à définir la politique d'immigration à venir. Ainsi Albert Thomas, qui avait alors quitté le gouvernement, écrivait-il, à la fin de l'année 1918 :

¹² Christian Topalov, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Éd. de l'EHESS, 1999.

¹³ Voir notamment Christophe Prochasson, *Les intellectuels, le socialisme et la guerre (1900-1938)*, Le Seuil, 1993.

« En attendant les résultats des mesures prises pour favoriser l'accroissement de la natalité française, comment organisera-t-on l'introduction des travailleurs étrangers ? Serons-nous amenés à distinguer, comme les Américains, des désirables et des indésirables ? Ne devons-nous pas nous inquiéter tout de suite des lois d'émigration ou d'immigration ? Quelles conditions de travail seront assurées aux nouveaux venus ? Comment les isolerons-nous, ou comment chercherons-nous à les assimiler à notre race ? Quelles règles de naturalisation ? Quelles règles d'éducation ? Et une autre question se pose : comment défendre et développer les qualités naturelles de notre race ? »

Albert Thomas, « Problèmes d'après-guerre », *L'information ouvrière et sociale*, 7 novembre 1918.

Thomas reprend ici les questions qui dominent le débat sur l'appel à l'immigration. Même s'il n'évoque pas explicitement l'opposition entre Blancs et non-Blancs qui structure le discours social de l'époque, il s'inspire largement du long rapport sur *L'introduction de la main-d'œuvre étrangère pendant la guerre et la politique d'immigration* que lui avait adressé en juillet 1917 son directeur de la main-d'œuvre, Emile Sevin. Pour ce dernier, « cette première expérience d'une immigration de race blanche » permettait de tracer un certain nombre de perspectives : « affirmer une politique d'immigration française aux politiques d'émigration des pays concernés ; assurer efficacement la protection de l'ouvrier étranger ; créer une inspection française de la main-d'œuvre étrangère ; maintenir dépôts frontières et dépôts de mutation, notamment afin d'éliminer peu à peu les agents recruteurs ; définir une « politique d'immigration active ». Mais il n'était pas question des travailleurs coloniaux, dont peu de responsables souhaitaient le maintien après la guerre.

Cette partition de la main-d'œuvre consacrée ainsi officiellement est également au cœur d'un abondant discours

savant. En effet, de nombreux scientifiques, souvent liés à la « nébuleuse réformatrice », débattent longuement des mérites supposés de la main-d'œuvre coloniale et étrangère, des compatibilités de l'une ou de l'autre avec la « race » française, des choix qu'il conviendra de faire en matière d'immigration au lendemain du conflit... Ces débats, animés par un petit nombre d'« experts » fréquentant souvent les réseaux réformateurs (comme celui du Musée Social), membres de plusieurs associations (*Association pour la protection légale des travailleurs*, *Alliance nationale pour l'accroissement de la population française*) et gravitant dans les milieux ministériels, sont publiés notamment dans des revues influentes comme *Le Journal de Droit International*, *Le Journal International de Droit Privé*, *La Réforme Sociale* ou encore le *Bulletin de la Société de Législation Comparée*. À l'occasion, ces experts, parmi lesquels Maurice Dufourmantelle (professeur au Collège libre des Sciences Sociales), Ernest Lémonon (économiste, avocat à la Cour d'Appel de Paris), Paul Hubert-Valleroux, Pierre du Maroussem échangent avec les responsables en charge de la main-d'œuvre étrangère ou coloniale comme Bertrand Nogaro, François Fagnot¹⁴ ou William Oualid.

Au total, discours administratif, politique et savant convergèrent avant même la fin de la guerre.

1) Il faudrait faire appel à la main-d'œuvre d'origine européenne de préférence à la main-d'œuvre coloniale ou exotique, « en raison des difficultés d'ordre social et ethnique

¹⁴ Pendant la guerre, Chef de l'Office central de placement. Auteur après la guerre d'un long rapport sur « Le problème de la main-d'œuvre étrangère » publié en 1924 par l'Association nationale pour la protection légale des travailleurs.

que pourrait faire naître la présence sur le sol français d'éléments ethnographiques trop nettement distincts du reste de la population »¹⁵.

2) Parmi les travailleurs européens, il était fortement souhaitable de recourir d'abord aux originaires des pays ayant combattu aux côtés de la France, ou ayant témoigné une neutralité bienveillante, et ne faire appel qu'en dernier lieu aux travailleurs des pays ennemis. De plus, à raison des « aptitudes professionnelles généralement reconnues aux divers éléments », il fallait désormais privilégier, dans l'ordre décroissant : les Italiens, les Polonais, les Tchécoslovaques, les Portugais, les Espagnols, les Grecs, les Russes. En dernier lieu, venaient logiquement les Allemands, les Austro-Hongrois et les Bulgares.

LES TRAVAILLEURS ENTRE FLUX ET REFLUX

À la signature de l'armistice, le recrutement des travailleurs étrangers et coloniaux cessa. On craignait en effet que les démobilisés ne trouvent pas d'emploi, ce qui entraîna donc la fermeture des frontières aux Espagnols, Portugais et Grecs. Les étrangers furent poussés à rentrer chez eux, ce qui occasionna parfois des encombrements à la frontière comme dans les Basses-Pyrénées au printemps 1919.

Au 1^{er} octobre 1918, 146 000 coloniaux et Chinois étaient encore présents en France. Les rapatriements de certains travailleurs coloniaux – les Nord-Africains en l'occurrence – avaient commencé avant l'armistice même. À partir du début de 1919, ils furent organisés et accélérés pour les autres

¹⁵ Edouard Catalogne, *La politique de l'immigration en France depuis la guerre de 1914*, A.Tournon, 1925. W.Oualid était l'un des suffragants de cette thèse pour le doctorat de sciences politiques et économiques.

groupes d'ouvriers mais la volonté des autorités se heurtèrent aux contraintes logistiques : il fallait acheminer les travailleurs vers le dépôt de Marseille et son annexe de Sainte-Marthe qui étaient saturés, puis trouver des navires pour les évacuer. C'est pourquoi le SOTC, dès novembre 1918, avait proposé le concours de « ses » travailleurs à différents ministères, notamment celui du Blocus et des Régions libérées, et celui des Travaux Publics.

Expulser les coloniaux ne fut donc pas une mince affaire, d'autant qu'un certain nombre d'entre eux qui étaient arrivés par leurs propres moyens pendant le conflit, ou bien qui avaient réussi à échapper à la surveillance à l'arrivée à Marseille, n'étaient pas toujours identifiés et précisément repérés par les autorités. De plus, plusieurs centaines de ces travailleurs décidèrent de rester en France et de s'y installer.

Les travailleurs nord-africains (d'après Mathorez)

	Débarqués	Rapatriés	Disparus	Libérés en France	Versés dans l'armée	Décédés
Algériens	78566	68447	5923	599	599	2904
Tunisiens	18249	15631	1428	181	244	765
Marocains	35506	30614	2838	1055	10	989

Quant aux Chinois, leur rapatriement fut singulièrement compliqué. D'une part, les Britanniques, qui en avaient recruté près de 100 000, les employèrent durablement après les hostilités au nettoyage des zones de combat et les démobilisèrent de façon très graduelle, ce qui fut à l'origine de tensions entre les états-majors français et britannique. Les Chinois sous autorité britannique furent évacués par Le

Havre où régna parfois un désordre indescriptible. À l'automne 1919, ces ouvriers chinois employés dans les départements au Nord de Paris furent en outre responsables (ou rendus responsables) de nombreuses violences contre les populations dont les plaintes furent relayées par nombre de notables ou d'autorités publiques. Du côté des ouvriers chinois recrutés par la France, environ un millier abandonnèrent les usines dans lesquelles ils avaient été placés et essaimèrent sur le territoire. D'autres ne sollicitèrent pas leur rapatriement et le ministère de l'Intérieur français n'eut pas d'inconvénient à ce qu'ils fussent régulièrement libérés dans le pays à condition que leur rapatriement fût le cas échéant garanti par le consul général de Chine à Paris. Pour cette garantie, les ouvriers chinois ayant demandé leur libération furent tenus de verser un dépôt de 1000 francs entre les mains de leur Consul qui exigea d'eux la production d'un contrat régulier de travail avec un employeur.

La décision de stopper toute immigration et de renvoyer les ouvriers coloniaux ne fit cependant pas long feu. Dès le 21 janvier 1919, le gouvernement entrouvrit les frontières aux professions où la pénurie était manifeste, se laissant la possibilité de moduler le mouvement. Le vote de la loi de 8 heures en avril 1919 accentua les besoins de main-d'œuvre aggravés par le renvoi des prisonniers de guerre et le rapatriement d'une grande partie des coloniaux, si bien qu'à l'été les frontières furent à nouveau ouvertes. Une série de conférences interministérielles eurent lieu et permirent un accord sur les principes suivants : faire appel à la main-d'œuvre d'origine de préférence à la main-d'œuvre coloniale ou exotique « en raison des difficultés d'ordre social et ethnique que pourrait faire naître la présence sur le sol français d'éléments ethnographiques trop nettement distincts

du reste de la population » (Mathorez) ; parmi les travailleurs européens, recourir d'abord aux originaires des pays alliés, puis aux natifs des pays neutres et en dernier lieu aux ouvriers venant des pays qui avaient combattu la France. De fait, au recensement de 1926, on dénombrait, outre 326 000 Belges, environ 726 000 Italiens, 320 000 Espagnols et 300 000 Polonais.

UN NOUVEAU CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La guerre constitua un tournant dans le traitement de l'émigration et de l'immigration car si jusqu'à présent ce traitement s'inscrivait dans une logique purement nationale, le traité de Versailles encouragea une coordination des politiques nationales. Arthur Fontaine fut d'ailleurs une des chevilles ouvrières de la rédaction de la Partie XIII du Traité de Paix, véritable charte de l'Organisation Internationale du Travail, et qui devait aboutir à la constitution du Bureau international du Travail. La Conférence internationale du travail réunie en 1919 à Washington poussa le BIT à constituer une Commission Internationale de l'émigration pour étudier les mesures propres à protéger les immigrants et à réglementer les migrations. C'est dans ce cadre que le gouvernement français passa en 1919 et 1920 des conventions spéciales avec la Pologne, l'Italie et la République tchécoslovaque. En revanche, aucun accord ne fut officiellement trouvé avec le Portugal. Ces traités constituaient une première, notamment parce qu'ils innovaient en prévoyant la liberté d'émigration et d'immigration d'un pays à l'autre, qu'ils stipulaient expressément l'égalité rigoureuse des travailleurs immigrés et

des Français et qu'ils rendaient applicables aux travailleurs étrangers la législation sociale en vigueur en France.

En France, le très vif débat sur « l'étatisme » partagea également les responsables politiques et les experts de l'immigration. Les principaux outils nés de la guerre (Service de la main-d'œuvre étrangère, Commission Interministérielle de la Main-d'œuvre) ou développés par elle (Offices de placement) survécurent, tout comme s'enracina institutionnellement la surveillance tatillonne des ouvriers coloniaux (création en 1925 du Service des Affaires Indigènes Nord-Africaines à la Préfecture de Police de Paris). En revanche, les tentatives d'unification de ces outils dans un Office national de l'Immigration échouèrent et il fallut attendre 1938 pour que soit créé le premier sous-secrétariat d'État à l'Immigration.

Conclusion

Le bilan du séjour en France de ces travailleurs étrangers et coloniaux est en partie connu, mais reste encore à approfondir. L'importance de cette immigration massive fut très vite saisie – pendant le conflit même – comme en témoigne le discours social de l'époque mais aussi au cours des années 1920 qui virent se multiplier les thèses de droit et de sciences économiques sur l'immigration qui, toutes, insistaient sur le tournant de la Grande Guerre.

L'épisode a montré les capacités d'adaptation et d'innovation de l'État français, il a permis à la fois la mise en place d'une véritable structure administrative consacrée à l'immigration et une première rencontre de dizaines de milliers d'hommes venus de tout l'empire colonial avec les populations de la métropole et donc a fait jouer de manière nouvelle la domination coloniale. Cependant, une lecture univoque de cette histoire ne rendrait pas justice à l'autonomie, à la capacité d'échapper à la surveillance et aux processus d'assignation dont firent preuve nombre de ces travailleurs coloniaux. Paradoxalement, ces derniers éprouvèrent bien souvent en France une liberté impensable dans les colonies.

Les réticences de la société française face aux travailleurs coloniaux sont apparues avec force, renforcées par le racialisme ambiant qui justifia désormais une distinction entre les étrangers « de race blanche » *désirables* dont l'immigration était souhaitée pour l'après-guerre, et les coloniaux et les Chinois perçus comme des « hommes de couleur » et donc définis comme *indésirables*. On assista par

conséquent un processus de racialisation de l'identité de la classe ouvrière française et de construction de la France comme un ensemble « blanc » ; les élites et les instances étatiques ont joué un rôle majeur dans l'institutionnalisation de catégories raciales et dans la racialisation des rapports sociaux. Les processus de mises à l'écart des ouvriers coloniaux puis leur expulsion, et – entre les deux guerres – les obstacles dressés à leur venue en France, contribuèrent à rendre longtemps invisible cette immigration coloniale.

L'épisode est fondateur d'une part, en ce qu'il porte en germe la racialisation cette fois systématique qui accompagne l'immigration massive des Trente Glorieuses ; d'autre part, parce qu'il fixe durablement en métropole la racialisation des identités coloniales. La décolonisation a évidemment rendu impossible le maintien du vocabulaire colonial ; mais *indigène*, *colonial* n'ont-ils pas été remplacés par « maghrébin », « subsaharien » et même, tout simplement, *immigré* ? Dans le même temps, la construction d'un espace politique européen, en faisant émerger une citoyenneté européenne, a confirmé, dans la pratique comme dans les discours, la partition entre d'un côté, une immigration européenne, « blanche », libre d'aller et venir à sa guise, et, de l'autre, identifiée à l'immigration postcoloniale et de moins en moins « désirable », une immigration officiellement « extra-européenne », appellation qui maintient l'euphémisation ancienne de la couleur et le non-dit de la « blanchité ».

Bibliographie

- Ageron, Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, PUF, 1968.
- Antier-Renaud, Chantal, *Les soldats des colonies dans la Première Guerre mondiale*, Éditions Ouest-France, 2008.
- Farcy, Jean-Claude, *Les Camps de concentration français de la Première Guerre mondiale*, Anthropos / Economica, 1995.
- Fogarty Richard, *Race and War in France. Colonial Subjects in the French Army, 1914-1918*, The John Hopkins University Press, 2008.
- Frémeaux, Jacques, *Les colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'Outre-mer*, 14-18 Éditions, 2006.
- Gallissot, René, *La République française et les indigènes. Algérie colonisée, Algérie algérienne (1870-1962)*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2007.
- Gibson, Craig, *Behind the Front. British Soldiers and French Civilians, 1914-1918*, Cambridge University Press, 2014.
- Huber, Michel, *La population de la France pendant la guerre*, PUF, 1931.
- Le Naour, Jean-Yves, *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les mœurs sexuelles des Français 1914-1918*, Aubier, 2002.
- Ma, Li (dir), *Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale*, CNRS Éditions, 2012.
- Massard-Guilbaud Geneviève, *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front Populaire*, Paris, L'Harmattan, 1995
- Meynier, Gilbert, *L'Algérie révélée, la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Genève, Droz, 1981.
- Michel, Marc *Les Africains et la Grande guerre. L'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Khartala, 2003.
- Nivet, Philippe, *Les réfugiés de la Grande Guerre, les Boches du Nord. 1914-1920*, Economica, 2004.
- Nogaro (Bertrand) et Weil (Lucien), *La main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la guerre*, PUF – Yale UP, 1926.

Noiriel, Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle). Discours public, humiliations privées*, Fayard, 2007.

Porte, Rémy, *La mobilisation industrielle, premier front de la Grande Guerre ?* Paris, 14-18 Editions, 2005.

Schor, Ralph, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Colin, 1996.